

Développer les projets personnalisés co-construits avec les personnes accompagnées

**Expérimentation d'une co-formation innovante
sur la co-construction du projet personnalisé
associant parents et professionnels**

DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT FINAL



Association Le Moulin Vert

104 rue Jouffroy d'Abbans

75017 Paris

Tables des Matières

Rappel des objectifs initiaux	Page 3
Note de présentation synthétique	Page 5
Plaquette d'information des parents	page 6
Scénario : Pourquoi une co-formation	page 8
Manuel de base V1	page 10
Autorité parentale	page 26
Rapports d'évaluation externe	page 35
Critère d'évaluation pour l'observation des réunions de co-construction	Page 53

RAPPEL DES OBJECTIFS INITIAUX

Finalité :

Renforcer l'association des parents et des enfants en situation de handicap à la co- construction des projets personnalisés.

Objectif général 1 :

Assurer l'effectivité de l'autorité parentale en développant le pouvoir d'agir des parents des enfants accompagnés dans les ESMS de Normandie.

Objectif Stratégique 1.1 :

Soutenir les parents dans leurs capacités d'expression et de décision dans l'exercice de leur autorité parentale.

Objectif opérationnel 1.1a : Concevoir et expérimenter une démarche de co-formation actions parents/ Professionnels de co-élaboration des projets personnalisés

'-Objectif opérationnel 1.1b : mobiliser et accompagner les parents pour qu'ils soient en mesure de participer à la co-formation

Objectif Stratégique 1.2 :

Faire évoluer les pratiques professionnelles vers une réelle prise en compte de la place des parents et de leurs droits

Objectif opérationnel 1.2a : mobiliser et accompagner les professionnels pour qu'ils soient en capacité de mieux associer les parents aux projets personnalisés des mineurs accompagnés.

Objectif opérationnel 1.2b : mobiliser et accompagner les parents pour qu'ils soient en mesure d'associer leurs enfants accompagnés à leur projet personnalisé.

Objectif opérationnel 1.2c : concevoir et expérimenter un processus d'élaboration des projets personnalisés.

Au final ("livrable") : En juin 2019 Tous les jeunes accompagnés auront un projet personnalisé co-construit avec leurs parents, projet auquel les enfants auront été associés.

Objectif général 2 :

Modéliser et créer les conditions d'une diffusion de la co-formation action permettant le plein exercice de l'autorité parentale et le développement du pouvoir d'agir des parents des mineurs accompagnés par les ESMS.

Objectif Stratégique 2.1 :

Contribuer à l'évolution des pratiques professionnelles du secteur médico-social vers un meilleur exercice de l'autorité parentale.

Objectif opérationnel 2.1 : Réaliser une évaluation de la co-formation, notamment en terme de processus et de résultat en interrogeant l'ensemble des parties prenantes.

Objectif Stratégique 2.2 : Proposer une offre de formation action à la co-construction des projets personnalisés entre parents et professionnels pouvant être reprise et adaptée par d'autres opérateurs.

'Objectif opérationnel 2.2a : Modéliser une offre de formation incluant démarche, contenus et outils.

Objectif Stratégique 2.3 :

Diffuser les résultats de l'expérimentation à un large public. '--' Objectif opérationnel 2.3a : communiquer par différents canaux les résultats de

l'expérimentation.

Objectif opérationnel 2.3b: Associer les parties prenantes (notamment les parents) à la diffusion des résultats et à la présentation du modèle de co-formation action.

Au final (livrable) : Dans la présente configuration la contribution consistera :

- au mieux, dans la mise au point d'une offre de co-formation transférable à d'autres établissements et services accompagnant des mineurs en situation de handicap. Par choix associatif et compte tenu du financement demandé, les résultats de l'expérimentation et le protocole finalisé de co-formation seront libres de droit, permettant leur reprise et leur diffusion par d'autres acteurs (mode "open source") ;
- dans tous les cas, dans la mise en forme et la diffusion des enseignements de l'expérimentation en s'appuyant sur son évaluation et, dans le dernier trimestre 2019,

l'Association Le Moulin Vert présentera les enseignements de l'expérimentation de la co-formation - action "Co-construction du PP" lors d'une journée ouverte au public

Note de présentation synthétique

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



Projets Personnalisés co-construits

Développer les Projets Personnalisés Co-Construits avec les personnes accompagnées
- une expérimentation de co-formation parents professionnels -

La nécessaire, mais délicate, coopération entre les parents et les professionnels.

La loi du 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles prônent une co-construction des projets personnalisés associant pleinement les personnes en situation de handicap (les parents pour les mineurs) et les professionnels.

Au sein des établissements et services médico-sociaux, la personnalisation des parcours est engagée, parfois même bien formalisée, mais très peu parviennent à associer les usagers dans une véritable démarche de co-construction.

Pourtant, au-delà même de l'application du droit, associer pleinement les usagers à leur projet est un facteur déterminant de la qualité de leur accompagnement.

Il existe des formations à la méthodologie de projets adaptées à la problématique médico-sociale, mais celles-ci ne sont pas toujours structurées autour de la co-construction et aucune ne propose d'associer les parents à la formation elle-même.

Plusieurs facteurs constituent des freins, ils sont d'ordre culturels et méthodologiques, d'où l'idée : usagers et professionnels, formons nous à œuvrer de concert, grâce à la co-construction du projet personnalisé.

Une formation innovante portée par l'Association Le Moulin Vert, en partenariat avec Fair'EQUIPE

Les deux axes structurant du projet associatif de l'Association Le Moulin Vert sont l'inclusion et la participation des usagers. Dans le département de l'Eure, elle gère deux IMP et un SESSAD engagés dans un ambitieux projet inclusif. Elle y expérimente une co-formation aux "projets personnalisés co-construits", associant les parents. Cette expérimentation, soutenue par l'ARS de Normandie, est financée par la CNSA dans le cadre des actions innovantes.

L'Association Le Moulin Vert s'est associée à la société Fair'EQUIPE pour développer cette expérimentation et en diffuser les enseignements.

Cette co-formation innove en assurant :

- Un **pilotage associant parents et professionnels**.
- Une **co-formation** : les usagers (ici les parents) et les professionnels sont invités à partager la même démarche formative. Un **accompagnement personnalisé est proposé aux parents** pour leur permettre de bénéficier pleinement de la formation.
- Une organisation efficiente de la formation : **les apports de savoirs sont mis à disposition des apprenants avant les séances de formation** sous forme de supports accessibles (facile à lire, facile à comprendre, notamment), permettant de consacrer les séances à l'appropriation.
- Une évaluation "chemin faisant" par une évaluatrice indépendante.

La co-formation est prévue par cycle de 5 journées, une dizaine de cycles se déroulera de juin 2018 à novembre 2019. leur évaluation "chemin faisant" permet d'en faire évoluer la forme et le contenu pour répondre au mieux aux besoins et contraintes des parents et des professionnels.

Les porteurs de l'expérimentation :

Jean-Marie Marchand, chef de projet, avec son équipe de direction (www.lemoulinvert.asso.fr)

CNSA, financeur (www.cnsa.fr)

Pierre-François Pouthier, formateur, Fair'EQUIPE (www.fairequipe.fr), avec Arnaud Marchand, formateur, AMDA Conseil (amda-conseil.com)

Sylvie Teychené, évaluatrice, (teychenne.sylvie@orange.fr)

Plaquette d'information des parents (IMP)



Ensemble, mieux coopérer

Le projet personnalisé co-construit

C'est un engagement

qui s'inscrit dans la volonté de l'Association Le Moulin Vert de développer une nouvelle relation famille/professionnels

C'est une volonté

d'associer les parents à ce qui est fait pour leur enfant.

Faire un projet ensemble, cela s'apprend

L'objectif est d'accompagner tous les professionnels et tous les parents pour mieux comprendre la place et le point de vue de chacun.

Cela se fait par le partage d'une action de formation où, ensemble, chacun pourra apprendre des apports du formateur, mais tout autant des témoignages et apports d'expériences de chaque participant.



Parents et professionnels, ensemble pour l'enfant

Votre enfant est accueilli à l'IMP de l'Association Le Moulin Vert.

Chaque enfant est une personne unique. Pour répondre à ses besoins, nous devons écrire un "projet personnalisé" qui sert de boussole à l'accompagnement de l'enfant.

Pour faire un projet personnalisé il faut :

- bien identifier ce que l'enfant sait et quelles sont ses difficultés,
- repérer ce qui l'aide le mieux,
- s'accorder sur ce qu'on devrait lui apporter et comment faire pour qu'il progresse,
- ... et bien d'autres choses encore.

Pour comprendre ce dont l'enfant a besoin, il vaut mieux faire le projet personnalisé ensemble, parents et professionnels.

Faire un projet ensemble, cela s'apprend :

C'est pourquoi nous proposons une nouveauté : une formation commune.

La formation sera pilotée par un comité associant des représentants des parents, la direction et des professionnels, avec les formateurs.

Nous proposons donc aux parents membres du Conseil de Vie Sociale de rejoindre ce comité de pilotage pour, ensemble, rendre cette formation facile pour chacun.

***** Prendre en compte des points de vue différents *****



Plaquette d'information des parents (SESSAD)



Ensemble, mieux coopérer

Le projet personnalisé co-construit

C'est un engagement

qui s'inscrit dans la volonté de l'Association Le Moulin Vert de développer une nouvelle relation famille/professionnels

C'est une volonté

d'associer les parents à ce qui est fait pour leur enfant.

Faire un projet ensemble, cela s'apprend

L'objectif est d'accompagner tous les professionnels et tous les parents pour mieux comprendre la place et le point de vue de chacun.

Cela se fait par le partage d'une action de formation où, ensemble, chacun pourra apprendre des apports du formateur, mais tout autant des témoignages et apports d'expériences de chaque participant.



Parents et professionnels, ensemble pour l'enfant

Votre enfant est accompagné par le SESSAD de l'Association Le Moulin Vert.

Chaque enfant est une personne unique. Pour répondre à ses besoins, nous devons écrire un "projet personnalisé" qui sert de boussole à l'accompagnement de l'enfant.

Pour faire un projet personnalisé il faut :

- bien identifier ce que l'enfant sait et quelles sont ses difficultés,
- repérer ce qui l'aide le mieux,
- s'accorder sur ce qu'on devrait lui apporter et comment faire pour qu'il progresse,
- ... et bien d'autres choses encore.

Pour comprendre ce dont l'enfant a besoin, il vaut mieux faire le projet personnalisé ensemble, parents et professionnels.

Faire un projet ensemble, cela s'apprend :

C'est pourquoi nous proposons une nouveauté : une formation commune.

La formation sera pilotée par un comité associant des représentants des parents, la direction et des professionnels, avec les formateurs.

Parents, nous vous proposons donc de rejoindre ce comité de pilotage pour, ensemble, rendre cette formation facile pour chacun.

***** Prendre en compte des points de vue différents *****



Scénario : Pourquoi une co-formation à la co-construction du projet personnalisé ?

Dialogue imaginaire entre un parent et un formateur de Fair'EQUIPE.

Le 23 avril, parents et des professionnels, formateurs, nous allons nous retrouver en comité de pilotage pour construire ensemble une formation pour améliorer les projets personnalisés. Pour que chacun puisse réfléchir avant la réunion à l'idée de cette formation, parents et professionnels ensemble, nous avons pensé à ce dialogue entre un parent et le formateur.

C'est quoi un projet personnalisé ?

Chaque enfant est unique, chaque situation d'enfant est unique. Suivant ses capacités, ce qu'il aime, ce qu'il sait faire et ne pas faire, suivant là où il vit, l'histoire de sa famille, ses besoins sont différents.

Les enfants qui n'ont pas de difficultés arrivent plus facilement à faire avec un programme unique, comme à l'école, même si ce n'est pas toujours facile. Pour un enfant qui a des difficultés cela devient vraiment dur.

Ce serait bien que tous les enfants reçoivent un enseignement personnalisé, alors pour un enfant en difficulté c'est indispensable.

Le projet personnalisé sert à penser un programme adapté à chacun et à ce que parents et professionnels soient en cohérence, même s'ils ne sont pas d'accord sur tout.

Et alors à Louviers et à Étrépagny on ne fait pas des programmes personnalisés en fonction des enfants ?

Si, ils le font. Mais ils pensent qu'ils pourraient le faire mieux s'ils avaient plus de méthode, une méthode qui permettrait de mieux creuser tous les aspects et de mieux se coordonner.

Alors oui, ils le font, mais ils veulent le faire mieux.

Au Moulin Vert on est moins bons qu'ailleurs pour faire des projets personnalisés ?

Non, tout le monde en est là, plus ou moins. C'est obligatoire d'en faire depuis une quinzaine d'année, mais peu le font aussi bien qu'on le voudrait.

Alors si c'est obligatoire tout le monde devrait faire des projets personnalisés, bien écrits avec les parents ?

Si ça ne se fait pas aussi bien qu'on le voudrait, c'est que ce n'est pas si simple :

- Certains pensent qu'il ne faut pas aller trop loin dans la personnalisation car pour eux le groupe, c'est très important.
- D'autres voudraient, mais ne savent pas bien comment s'y prendre.
- D'autres ont peur de le faire ensemble, parent et professionnel. Par exemple, peur de faire souffrir les parents, ou peur de ne pas maîtriser la situation.

Vous parlez d'associer mieux les parents, si je comprends bien, mais pourquoi ?

D'abord parce que l'union fait la force, si les professionnels tirent dans un sens et les parents dans un autre, ça n'aide pas les enfants. Ensuite, souvent, les parents voient les choses d'une manière et les professionnels d'une autre. C'est normal qu'ils aient des points de vue différents, ils ne sont pas à la même place : on a plus de chance de mieux travailler avec l'enfant, si on réfléchit aux questions que posent ces différences.

Et puis, vous savez, personne ne détient toute la vérité.

Bon d'accord, peut être. Mais s'il faut se former, c'est l'affaire des professionnels, pourquoi embêter les parents avec une formation ? Chacun à sa place.

Vous avez raison, on peut penser cela : la place des parents n'est pas celle des professionnels, c'est un fait.

Les formations aux projets personnalisés que l'on trouve sur le marché ne sont pas faites avec les parents.

Nous, nous pensons autrement. Nous pensons que le point de vue des parents n'est pas assez pris en compte et qu'on ne les aide pas assez dans l'exercice de leur autorité parentale. Nous savons aussi que les parents ne sont pas en bonne position : les difficultés de leur enfant ne leur laissent pas beaucoup de choix, ils sont souvent bien contents de trouver une place pour leur enfant, un enfant qui a plus de besoins que les autres, et qui, parfois, n'est pas facile à vivre. Alors, ils ont parfois peur de déranger.

Vous voulez former les parents, ils n'en ont pas besoin. Être parent c'est inné !

Ce qui est inné, c'est de prendre soin et d'aimer ses enfants. Mais être parent, c'est plus que ça, c'est guider l'enfant en lui "apprenant progressivement à vivre en société, à conquérir son autonomie, c'est ce qu'on appelle "éduquer". On apprend à éduquer "sur le tas", dans la relation à deux, le parent et l'enfant. On peut dire que l'enfant, par ses réactions, apprend à son père et à sa mère à être un parent. Quand on a un enfant handicapé, ce n'est pas facile parce ses difficultés font qu'il ne réagit pas toujours normalement. Ça perturbe l'apprentissage de la "parentalité", comme on dit maintenant.

Donc vous voulez former les parents à être parent ?

Non, encore une fois, se former à être parent, c'est sur le tas que cela se fait, de génération en génération, enfant après enfant. Même si on le voulait, ce ne serait pas possible. Ça nous dépasse.

Alors vous voulez former à quoi ?

Nous voulons nous former à faire des projets personnalisés qui soient fait par les parents et les professionnels, ensemble, et chacun selon son rôle.

Vous voulez que les parents soient encore plus parents et les professionnels soient encore plus professionnels ?

C'est ça.

On est des cobayes ?

Non, des chercheurs.

Parents, professionnels et formateurs, nous serons des chercheurs qui décident de faire leur expérience d'abord avec eux-mêmes.

Si vous êtes les premiers à proposer ce genre de formation, parents et professionnels ensemble, c'est que c'est vraiment compliqué à faire, pourquoi pensez vous que vous pourrez mieux faire que les autres ?

Nous ne sommes pas meilleur, seulement, nous avons vu que l'Association Le Moulin Vert et ses professionnels sont motivés, qu'ils veulent améliorer la qualité de ce qu'ils font, qu'ils ont l'idée que l'on peut toujours apprendre. Parce que les équipes ont une tradition d'ouverture et de travail en commun, et que l'Association Le Moulin Vert a dans son projet la volonté d'associer ses usagers.

Si je vous comprends bien, l'Association Le Moulin Vert pense que si chacun peut mieux assurer son rôle, avec plus de cohérence, que l'on se met ensemble pour l'éducation, alors les enfants devraient mieux progresser.

Oui, l'objectif est que les enfants aient plus confiance en eux, progressent mieux, se préparent mieux à leur future vie d'adulte.

MANUEL DE BASE V1

Coopérer à la construction et à la mise en œuvre des projets personnalisés

Ce "manuel" est un document de travail. Il traite de la méthode "Moulin Vert" en développement.

L'Association le Moulin Vert, en partenariat avec la société Fair'EQUIPE, s'est engagée dans le développement de la co-construction du projet personnalisé avec les parents et l'enfant.

La démarche retenue pour développer la co-construction est d'apprendre en échangeant les points de vue des professionnels et des parents, puis en faisant.

Le présent document est issu des échanges et travaux menés par les parents et les professionnels, le plus souvent ensemble, sinon en concertation.

A la fin, la "méthode Moulin Vert de co-construction du projet personnalisé" sera l'œuvre de tous les parents et professionnels qui auront participé.

Qu'entend-t-on par projet personnalisé ?

Chaque enfant est unique, chaque situation d'enfant est unique. Suivant ses capacités, ce qu'il aime, ce qu'il sait faire et ne pas faire, suivant là où il vit, l'histoire de sa famille, ses besoins sont différents.

Les enfants qui n'ont pas de difficultés arrivent plus facilement à faire avec un programme unique, comme à l'école, même si ce n'est pas toujours facile. Pour un enfant qui a des difficultés cela devient vraiment dur.

Ce serait bien que tous les enfants reçoivent un enseignement personnalisé, alors pour un enfant en difficulté c'est indispensable.

Le projet personnalisé sert à penser un programme adapté à chacun et à ce que parents et professionnels soient en cohérence, même s'ils ne sont pas d'accord sur tout.

Pourquoi co-construire le projet personnalisé avec les parents et l'enfant ?

D'abord parce cela favorise une bonne entente entre les parents et les professionnels. Cette bonne entente rassure l'enfant : il n'est pas tiraillé entre deux visions.

Ensuite, souvent, les parents voient les choses d'une manière et les professionnels d'une autre. C'est normal qu'ils aient des points de vue différents, ils ne sont pas à la même place : on a plus de chance de mieux travailler avec l'enfant, si on réfléchit aux questions que posent ces différences.

Même si les parents sont les premiers experts de leur enfant, même si les professionnels ont fait des études sur les besoins des enfants, sur les handicaps et sur la façon d'y répondre, personne ne détient toute la vérité sur la situation de l'enfant.

Même si ce n'est pas lui qui décide, l'enfant est acteur de son éducation. Il est donc nécessaire de l'associer le plus possible ; et s'il ne peut s'exprimer, de lui restituer ce que l'on observe et ce que l'on en déduit et percevoir ce qu'il ressent en retour.

La démarche générale

La co-construction se déroule en s'attachant prioritairement :

- ↳ à l'enfant,
- ↳ puis aux parents
- ↳ et, à la fin, aux professionnels.

La co-construction est un processus qui s'engage dès le premier contact

Les attitudes de chacun qui favorisent la co-construction sont :

- ↳ l'écoute et l'ouverture,
- ↳ le dialogue et la compréhension,
- ↳ la diversité des "clés" pour aborder la situation : plusieurs métiers, des places différentes avec chacun leurs points de vue, plusieurs références théoriques possibles,
- ↳ la convivialité pour permettre le dialogue et la confiance réciproque.

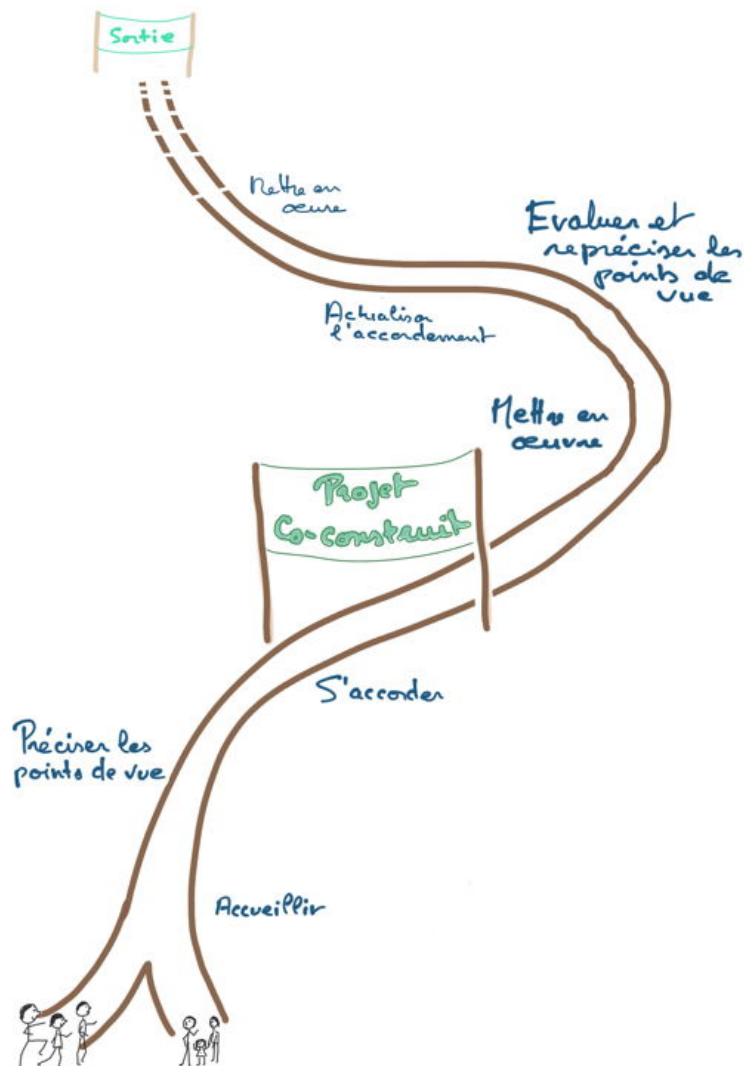
La co-construction se fait par :

- ↳ l'échange et les "aller et retour",
- ↳ le partage des connaissances et des "outils",
- ↳ un langage accessible et compréhensible par tous,
- ↳ la reconnaissance de l'expertise de chacun,
- ↳ l'implication de l'enfant (grâce à des outils, des jeux, ...) et la prise en compte de son "intérêt supérieur",
- ↳ l'intégration possible d'un tiers neutre, pouvant aussi faire office de traducteur quand ça devient un peu technique.

La co-construction s'appuie sur une démarche méthodique qui commence dès l'admission et qui va s'appuyer sur la mise en confiance de l'ensemble des acteurs :

- ↳ prendre connaissance et comprendre "l'histoire d'avant" (à l'admission, on ne part pas de rien, d'autres ont travaillé, il est utile de prendre connaissance de leurs bilans ; lors des "avenants" ou des révisions on part du projet précédent),
- ↳ privilégier ce qui va bien, ce que l'enfant sait et aime faire : ce sont des points d'appuis,
- ↳ se donner des objectifs et les placer dans le temps (le court terme et le long terme)
- ↳ expliquer le pourquoi des actions et les mettre en œuvre,
- ↳ évaluer tous les ans, au plus, pour savoir où nous en sommes et engager de nouvelles possibilités.

Un projet, c'est un déroulé, qui progresse de phase en phase et de projet en projet

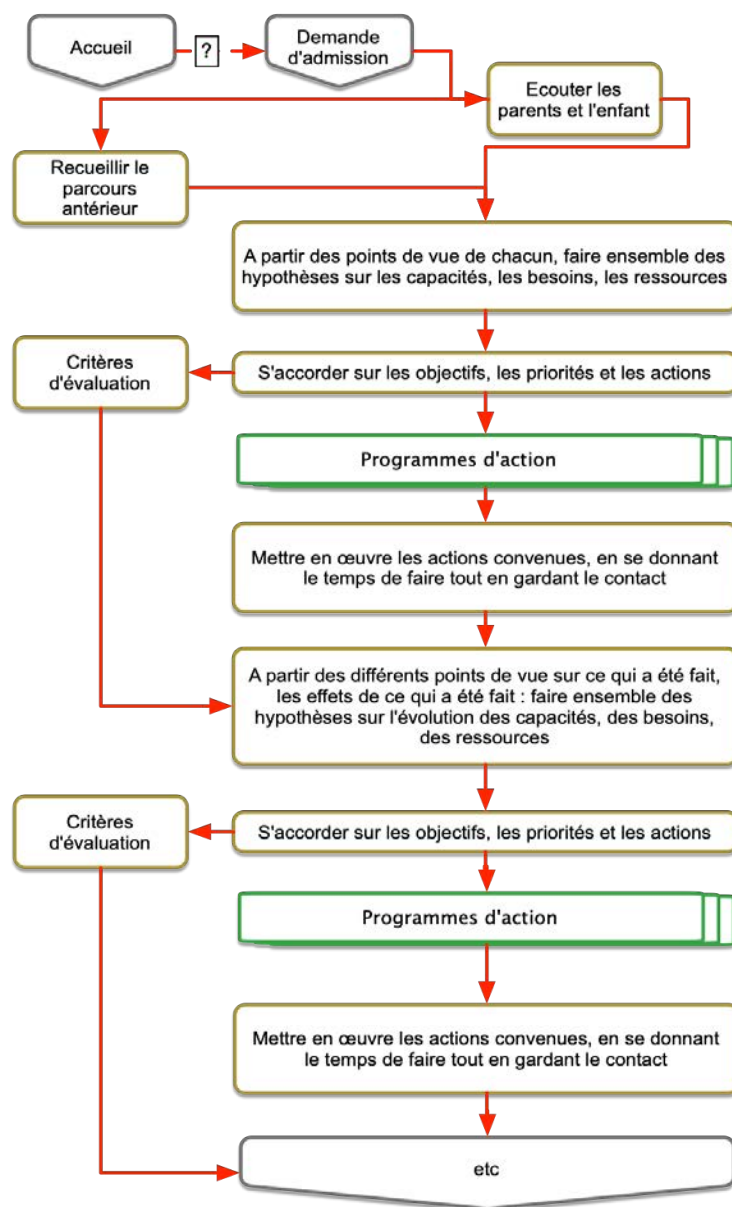


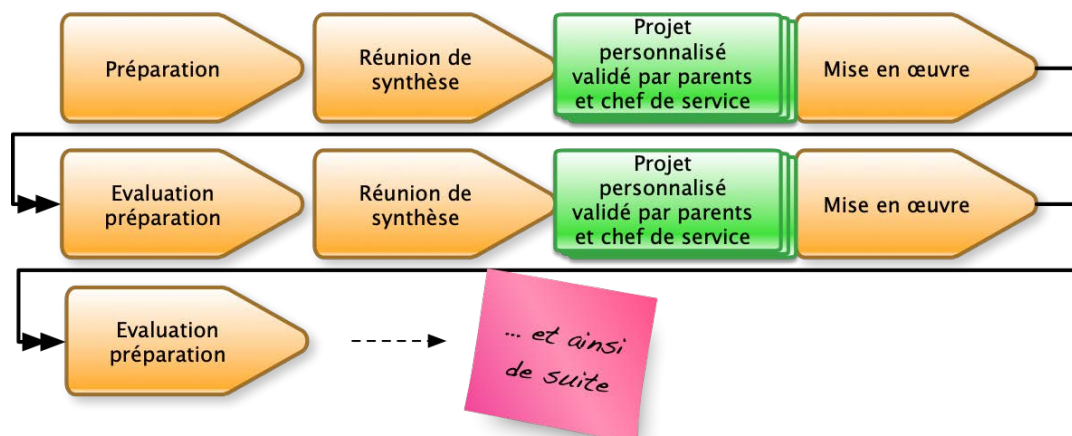
Le projet commence par l'accueil, une rencontre entre une famille et une équipe dont la responsabilité est d'accompagner l'enfant.

Pour cela, les parents et les professionnels co-construisent le projet personnalisé en précisant les points de vue de chacun sur la situation de l'enfant, en écoutant l'enfant, en repérant les points forts, les atouts, qui permettront de construire ensemble un parcours.

C'est un processus d'accordement de points de vue, d'attentes. Il n'est pas nécessaire d'être d'accord sur tout pour progresser ensemble, mais de s'accorder sur chemin que l'on pense bien de parcourir.

Ce chemin a plusieurs étapes présentées page suivante :





Au départ : accueillir et écouter parents et enfants.

Professionnels, souvent les parents vous rencontrent après un long parcours.

Après ce qui est souvent un long "parcours du combattant", la Maison Départementale des Personnes Handicapées décide d'une orientation vers un établissement ou un service spécialisé.

Souvent, il y a une liste d'attente, et l'enfant ne peut être admis rapidement, parfois l'attente dure plus d'une année.

Il est important d'avoir à l'esprit ce parcours antérieur, avec ses difficultés, souvent ses larmes, mais aussi avec des réussites et des progrès.

Parents comme professionnels, vous êtes en besoin d'information

Les parents, le plus souvent, ne connaissent pas l'établissement ou le service.

Les professionnels ont reçu une orientation qui ne dit pas grand-chose de la situation de l'enfant.

L'IMP et le SESSAD pensent qu'ils devraient revoir le support de présentation, faire ces supports sous forme écrite, accessible aux enfants, mais également sous forme vidéo.

La qualité de l'accueil est de la responsabilité des professionnels, mais les parents y contribuent aussi

Compte tenu de ce parcours antérieur, au moment de la première rencontre, c'est plutôt aux professionnels de s'adapter aux attentes et besoins des parents.

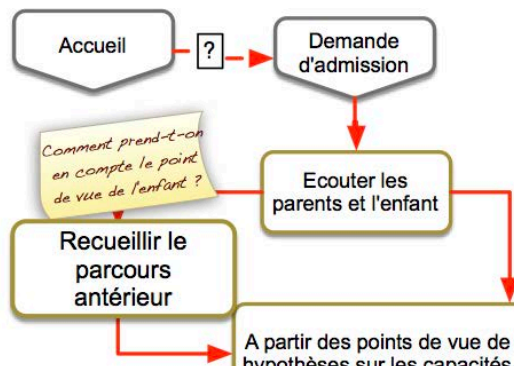
Qu'est-ce qui est important pour les parents lors de cette première rencontre ? Certains auront besoin d'être rassurés sur la décision d'admission, d'autres voudront connaître l'établissement ou service avant de décider de l'entrée de leur enfant, d'autres auront besoin de raconter leur histoire. Aux professionnels d'être à l'écoute pour adapter leur accueil.

Le plus souvent l'idée générale sera qu'il faut commencer par présenter l'établissement ou le service et donner aux parents et à l'enfant autant d'information qu'ils peuvent en recevoir.

Où se fait la première rencontre ?

Le plus souvent c'est à l'établissement ou au service. Dans ce cas, les professionnels ont la responsabilité de créer une ambiance conviviale où chacun se sentira à l'aise, autant que possible.

A l'IMP : L'idée était plutôt de commencer par la visite pour que les parents aient une représentation de l'endroit où va aller leur enfant. L'idée était aussi que l'enfant puisse être accueilli par un autre enfant. Bien évidemment, cela est à moduler en fonction des attentes des parents et ce que l'on perçoit de l'enfant : l'expérience a montré que certains parents veulent d'abord se présenter et échanger avant une visite de l'établissement et de le faire avec leur enfant.



L'accueil est préférable dans un espace conçu pour être convivial : des chaises confortables, pas de table qui sépare, un espace où l'enfant peut jouer.
Pas un bureau.

L'idée d'un espace commun au sein de chaque établissement et service ?

Cette espace aurait un statut particulier au sein de l'établissement : espace commun parents / professionnels / enfants, il peut être utilisé à la demande par les uns et les autres, être le lieu de délibération du CVS, des groupes de parole à l'initiative des parents et/ou des professionnels, etc.

Échanger les informations essentielles

Prendre le temps d'écouter les parents, qu'ils puissent décrire le parcours de leur enfant, leurs attentes, leur vision de la problématique de leur enfant. On repère avec eux, et avec leur accord, où obtenir les bilans faits antérieurement et ce qui a déjà été fait avec leur enfant.

La partie "administrative" gagne à être faite par les professionnels en charge de cette partie, permettant aux professionnels de l'accompagnement de se centrer sur celui-ci.

"Recueillir les parcours antérieurs", cela se fait en lien avec les parents et auprès des services et de l'école qui ont travaillé avant (à l'école, en institution, avec les services de psychologie scolaire, ... etc.). Il s'agit de connaître les démarches et les soins qui ont été fait et les observations sur ce qui a aidé, ou pas, l'enfant à progresser.

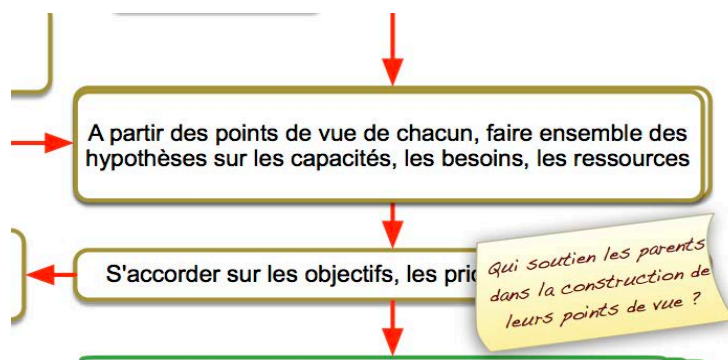
Comment prend-t-on en compte le point de vue de l'enfant ?

L'idée générale est que cela :

- se fait dans le dialogue avec le support d'activités telle que le dessin pour les plus jeunes, en s'adaptant, en prenant en compte et partageant les émotions (meta communication),
- passé par l'utilisation d'un langage simple et en favorisant l'expression non verbale,
- se fait par l'attention que l'on lui porte en tant que personne, ce qui se traduit notamment dans la prise en compte de sa parole : comment perçoit-il que sa parole est prise en compte ?

Un critère d'évaluation de la prise en compte de sa parole pourrait être : La prise en compte de la parole (au sens large) de l'enfant est satisfaisante s'il perçoit que sa parole provoque un échange et a des effets.

Engager la co-construction du projet personnalisé : faire émerger les points de vue.



Les parents ont souligné combien il leur était difficile de se faire un point de vue sur ce qui peut être fait pour leur enfant.

Il y a une auto-censure des uns et des autres qui fait que l'on se décentre des besoins des enfants en se posant d'abord la question de ce qui est possible de faire, de ce qui est disponible comme action. Ne serait-ce que pour s'éviter des désillusions.

C'est humain. Néanmoins, il est nécessaire de se recentrer sur la situation de l'enfant : repérer ce que l'enfant sait faire, ce qui peut le gêner et l'aider, les personnes qui sont importantes pour lui et qui peuvent l'aider, etc. Et se donner des objectifs qui soient réalistes et ambitieux par rapport aux capacités de l'enfant (et non des moyens disponibles).

La place des "partenaires" et, lorsqu'elle existe, celle de la famille d'accueil (assistant familial).

Faut-il être tous ensemble ou faut-il plutôt des porte-paroles pour avoir une équipe projet restreinte ?

Concernant les partenaires et surtout les assistants familiaux, l'option est d'en juger au cas par cas : pas de procédure rigide en la matière. On choisira en ayant à l'esprit plusieurs questions :

- L'échange d'information avec les partenaires tiers se fait sous contrôle de l'usager, ou mieux, avec lui.
- Si les partenaires sont des non professionnels de l'action médico-sociale participent, il est bon de rappeler le caractère confidentiel des informations qui seront échangées en accord avec la personne accompagnée.
- Il est souhaitable que les assistants familiaux participent en même temps que les parents, cela contribue à limiter les éventuels conflits de loyauté pour l'enfant, voire cela peut permettre de rassurer les parents et de nouer une alliance éducative au profit de l'enfant.

Néanmoins dans certaines situations, ce n'est pas aussi simple et il peut être préférable de travailler cette relation entre parents et assistant familial dans un autre contexte. En tout cas, sauf situation exceptionnelle de limitation de l'autorité parentale des parents, il est peu envisageable que l'assistant familial participe sans que les parents soient présents.

- Il est préférable qu'il n'y ait pas trop de monde à la réunion de co-construction, ce doit être une réunion où il est possible d'aller au fond des choses.
- Dans le cas d'un enfant scolarisé en établissement ordinaire, un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est fait en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Le PPS a sa propre méthode et formalisme. Le PPS et le Projet Personnalisé doivent être cohérents, il sera utile de voir au cas par cas comment assurer au mieux cette cohérence avec le ou les enseignants, le référent de l'Éducation Nationale.

La réunion de co-construction du projet.

Comment se prépare-t-on ?

Il est utile, voire nécessaire, que quelqu'un ait la charge de coordonner la préparation, voire de soutenir certains parents et professionnels. En effet, il peut y avoir des professionnels qui font un excellent travail avec les enfants et qui sont en difficulté pour rédiger leurs observations, faire des hypothèses et des propositions.

Peut-être faudrait-il que chacun, parents, professionnels, dispose d'une trame permettant cette préparation ?

C'est à partir de cette idée que le "document étoile" a été élaboré (Cf plus loin).

Donc deux choses à voir : comment accompagne-t-on les uns et les autres dans la préparation, quel support pour faire cette préparation.

Fair'EQUIPE préconise que les professionnels se préparent individuellement. L'objectif de cette préconisation est double :

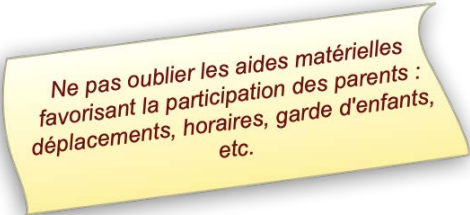
- Tout d'abord, chaque professionnel observe et analyse la situation de l'enfant selon l'art de son métier, il est donc préférable qu'il fasse, dans un premier temps ce travail seul pour aller jusqu'au bout de sa propre logique.
- Ensuite, si les professionnels se réunissent entre eux avant la réunion de co-construction, inmanquablement, ils vont commencer à élaborer une position commune. Si

le service veut une réunion de co-construction équilibrée, il vaut mieux y venir au même titre que les parents.

Exceptionnellement, il peut y avoir des situations critiques où la responsabilité des professionnels serait engagée, par exemple au titre de la protection de l'enfance, dans ce cas une réunion professionnelle peut être organisée.

L'animation de la réunion de co-construction

Qui anime ? En général, c'est le chef de service, dans certaines organisations, c'est un coordonnateur. En tout cas, pas de bonne réunion sans animation, pas d'animation sans animateur.



Ne pas oublier les aides matérielles favorisant la participation des parents : déplacements, horaires, garde d'enfants, etc.

Qui assure le secrétariat ? c'est une tâche difficile et indispensable :

- Il faut que le projet personnalisé soit lisible.
- Il est préférable qu'il soit synthétique : ce qui fait consensus doit être énoncé qu'une seule fois et de noter les divergences quand elles existent.

Fair'EQUIPE préconise que, peu importe son métier, le secrétaire de séance sera celui ou celle qui maîtrise le mieux l'esprit du projet personnalisé ainsi que la rédaction de ce genre de document de travail.

Les deux temps de la réunion de co-construction : 1° le temps de l'échange sur la situation et sur les hypothèses, 2° le temps du programme pour l'année à venir.

Souvent le premier temps prend presque toute la réunion, alors que le second temps est tout aussi important.

L'animateur devra donc être ferme sur le temps de parole de chacun durant ces deux périodes de réunion. Il faut avoir conscience que c'est un ordre du jour chargé.

Echanger ses hypothèses sur la situation de l'enfant.

On se rappelle que chacun, parents, professionnels, nous n'avons que des représentations de la situation de l'enfant, des représentations qui dépendent de qui nous sommes et de ce que nous avons appris.

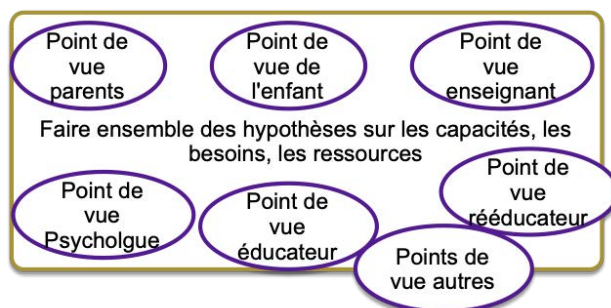
Il y a les points de vue des parents et des professionnels, mais aussi les points de vue différents des professionnels entre eux.

Sachant cela, on fait l'effort de se préparer en exprimant ces représentations pour ce qu'elles sont, c'est à dire sous forme de suppositions, ce que l'on appelle des "hypothèses"

Sachant cela, chacun, parents et professionnels, nous nous sommes mis dans une attitude d'écoute : nous avons nos hypothèses, les autres aussi.

On n'a plus de chance d'approcher une vision réaliste de la situation si on s'écoute pour de bon. S'écouter pour de bon, c'est accepter de faire bouger nos hypothèses à partir de celles des autres.

Sachant cela, nous savons que ce n'est pas grave de ne pas se mettre d'accord, on peut se donner le temps de voir comment évolue la situation de l'enfant à partir de ce qu'on lui apportera.

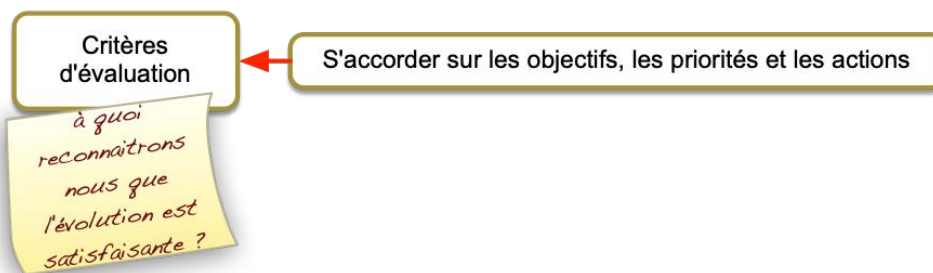


Programmer l'année à venir : s'accorder sur des objectifs et des priorités, sur un programme dont on saisit le sens.

Si l'on a pu échanger sur ses points de vue, en les respectant, les objectifs viennent assez facilement, presque naturellement.

Quelquefois, il est plus difficile de s'accorder sur ce par quoi il vaut mieux commencer.

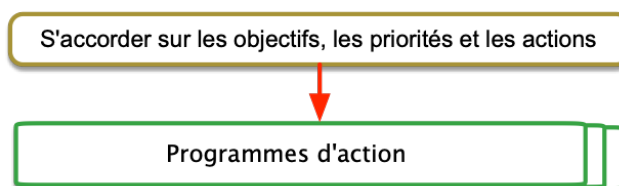
Préparer l'évaluation !



C'est au moment des où l'on s'accorde sur les objectifs que l'on parle des évolutions que l'on attend. Parler des signes d'une évolution satisfaisante est un bon moyen de s'accorder sur les objectifs, en évitant de faire semblant d'être d'accord et d'avoir plus tard des problèmes de compréhension. Les objectifs et l'évaluation, ça va ensemble : l'un éclair l'autre.

Le programme de travail

Souvent on va trop vite sur le programme de travail. D'abord le projet de service ou de l'établissement dit que l'on fait ceci ou cela, on fait parfois plutôt une individualisation d'un programme collectif que de partir des besoins de chacun pour construire le programme collectif.



Chaque action est justifiée par sa contribution à l'atteinte des objectifs personnalisés que l'on s'est donné. Cela apparaît évident, mais est-ce aussi simple ?

Quelquefois, les moyens ne sont pas disponibles, il faut alors faire au mieux avec ce que l'on a, c'est même le plus souvent comme cela !

S'il faut se donner le temps de faire les choses, il faut aussi garder le contact. Le déroulement du projet a toujours des hauts et des bas, il est bon de se parler des "hauts" comme des "bas".

Le temps de l'action

On y était déjà :

- dès l'accueil, chacun est au travail, dans l'action,
- lorsque l'on prépare le projet personnalisé, chacun est dans l'action,
- en réunion, pareil.

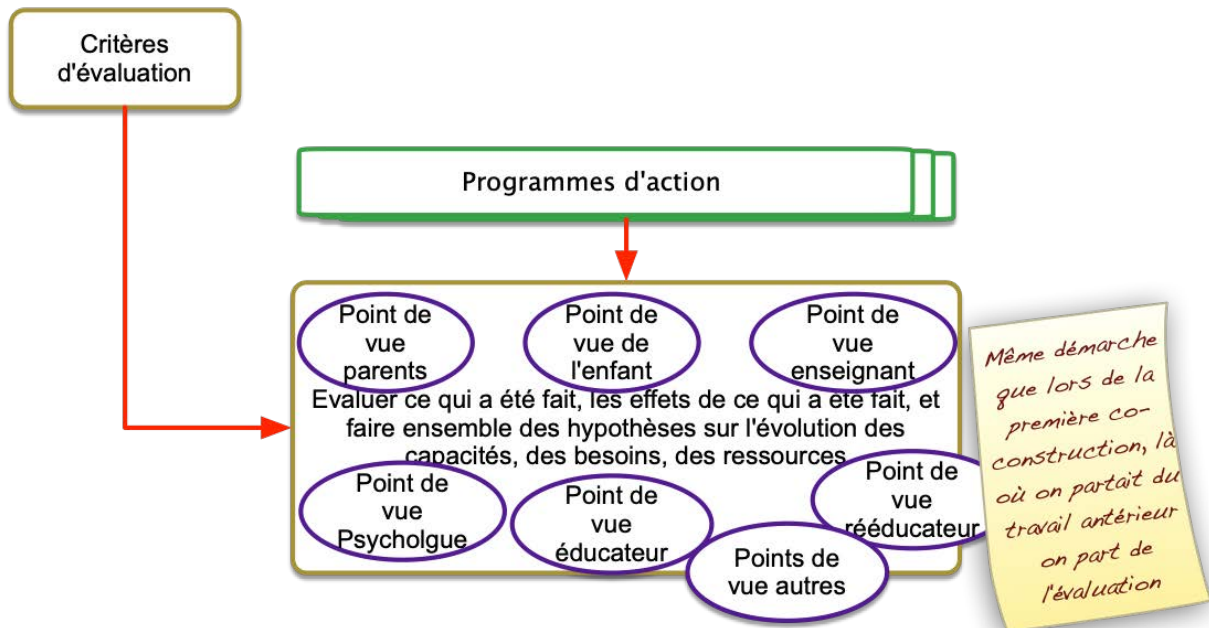
Ensuite, chacun est dans la poursuite du travail en tenant son rôle de parent, d'enfant, d'éducateur, de directeur ou chef de service, de rééducateur, de psychologue, d'enseignant, etc.

La difficulté est de donner à chacun le temps de faire ce qu'il a à faire et à l'enfant d'évoluer, Se laisser travailler tout en gardant le contact pour faire les petits ajustements quotidiens.

Si la situation n'évolue pas dans le sens attendu, si un événement remet en cause le programme, le référent du projet notamment, mais aussi toute personne engagée par le projet, est à même d'alerter et de solliciter une rencontre pour réévaluer la situation, les objectifs et le programme.

Sinon, le projet personnalisé est prévu pour une durée déterminée (un an le plus souvent, ce qui est considéré comme le maximum).

Poursuivre sur un projet amélioré grâce à l'évaluation de ce que l'on fait.



A la fin de la durée fixée pour le projet, On reprend le projet, comme si c'est une nouvelle admission. Évaluer, c'est reprendre la co-construction. On procède comme au début de l'élaboration du projet, à la différence qu'au lieu des travaux antérieurs, on repart de ce que l'on a fait et des critères d'évaluation.

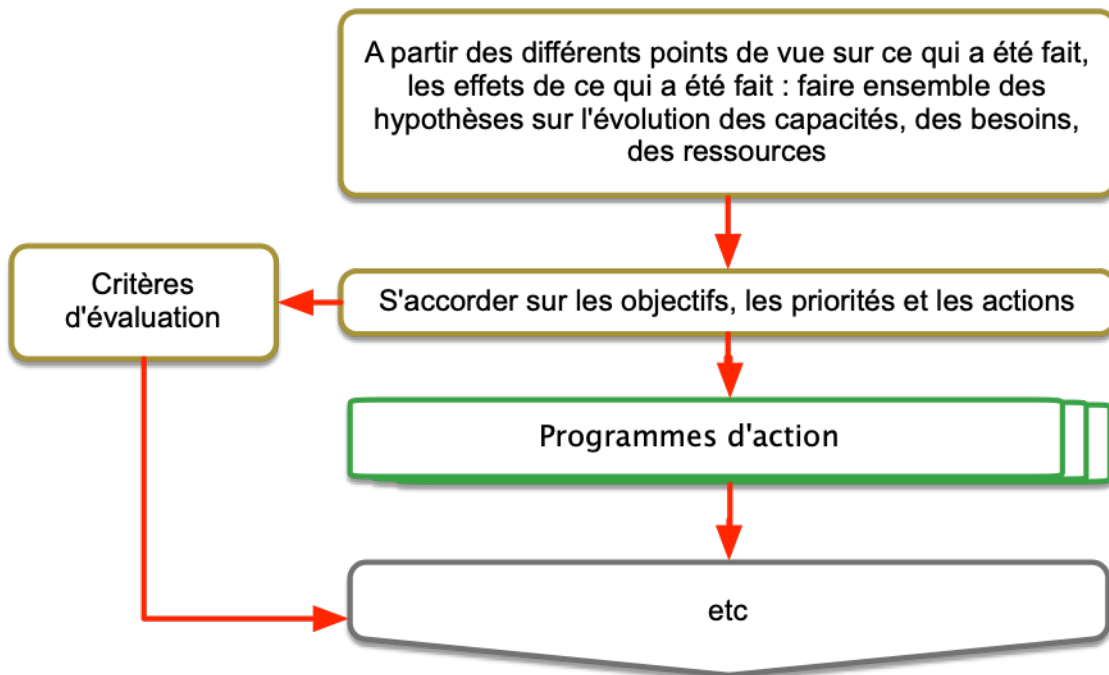
C'est exactement le même processus de projet personnalisé, chacun prépare la co-construction du nouveau projet. Il le fait en reprenant la préparation de la fois précédente et, surtout, le projet antérieur dans sa globalité :

- ~ avons-nous la même perception de la situation, nos hypothèses ont-elles évoluées ?
- ~ que penser des objectifs que l'on s'était donnés ? les écrirait-on de la même manière ?
- ~ le programme a-t-il entraîné l'évolution attendue ?
- ~ que faudrait-il proposer comme nouveaux objectifs, comme nouvelle évolution attendue ?
- ~ que faudrait-il proposer comme nouvelle action ?

La réunion de co-construction se déroule de la même manière avec le temps de l'évaluation de la situation et des effets de ce que l'on a fait, puis le temps des nouveaux objectifs et du nouveau programme.

Poursuivre le projet personnalisé

Le projet est ensuite poursuivi sur le même mode que précédemment.



Les supports pour élaborer le projet personnalisé

Les supports à destination de l'enfant et des parents pour préparer leurs contributions au projet personnalisé



Les équipes SESSAD ont été à l'initiative de la construction de ce document "étoile". Il est conçu pour être accessible aux enfants et aux parents ensemble. C'est une liste de champs à explorer avec l'invitation à écrire ses perceptions correspondant à chaque cadre.

Ce document va bien avec des enfants.

D'autres pistes sont à explorer, Fair'EQUIPE propose :

- Un outil pour les adolescents, soit sur le même mode que le document étoile, mais avec des rubriques adaptées à l'univers adolescent et incluant des ouvertures vers l'inclusion sociale et professionnelle.
- Une autre piste pour les adolescents pourrait s'inspirer de démarche comme celle déployé par l'université de Lausanne : Évaluation des difficultés, besoins et ressources (ELADEB, AERES) Cf <http://ateliers-rehab.ch/produits-psychiatrie-communautaire/eladeb/>
- Le système de carte, sur le mode ELADEB ci-dessus, pourrait également être développé pour les enfants non-lecteurs et ayant des difficultés importantes d'expression.

Des points de vue sur la situation, au projet

Partager et comprendre les points de vue de chacun, s'accorder sur les constats factuels, sont un point de départ essentiel pour construire un projet avec un programme d'action.

Pour cela, il fut préconisé une approche transdisciplinaire.

Les projets sont souvent structurés par "métiers", cela donne un plan du type :

- Rapport éducatif
- Projet éducatif
- Rapport thérapeutique
- Projet thérapeutique
- Rapport pédagogique
- Projet pédagogique
- etc
- Constats des parents
- attente des parents
- commentaires de l'enfant
- Projet

Une telle approche est dite pluridisciplinaire car elle mobilise des disciplines différentes.

Fair'EQUIPE préconise d'adopter un plan du type :

- Constats éducatifs, thérapeutiques, pédagogiques, etc
- Constats des parents
- Commentaires de l'enfant
- Synthèse des points de vue et hypothèses de travail
- Projet partagé pour X mois à venir

L'approche est transdisciplinaire dans la mesure les constats des uns et des autres aboutissent à une synthèse (mettant en exergue les points de convergences, mais aussi les différences de points de vue) pour s'accorder sur un projet partagé. Il servira de référence commune au travail de chacun.



Proposition de critères pour un projet personnalisé opérationnel

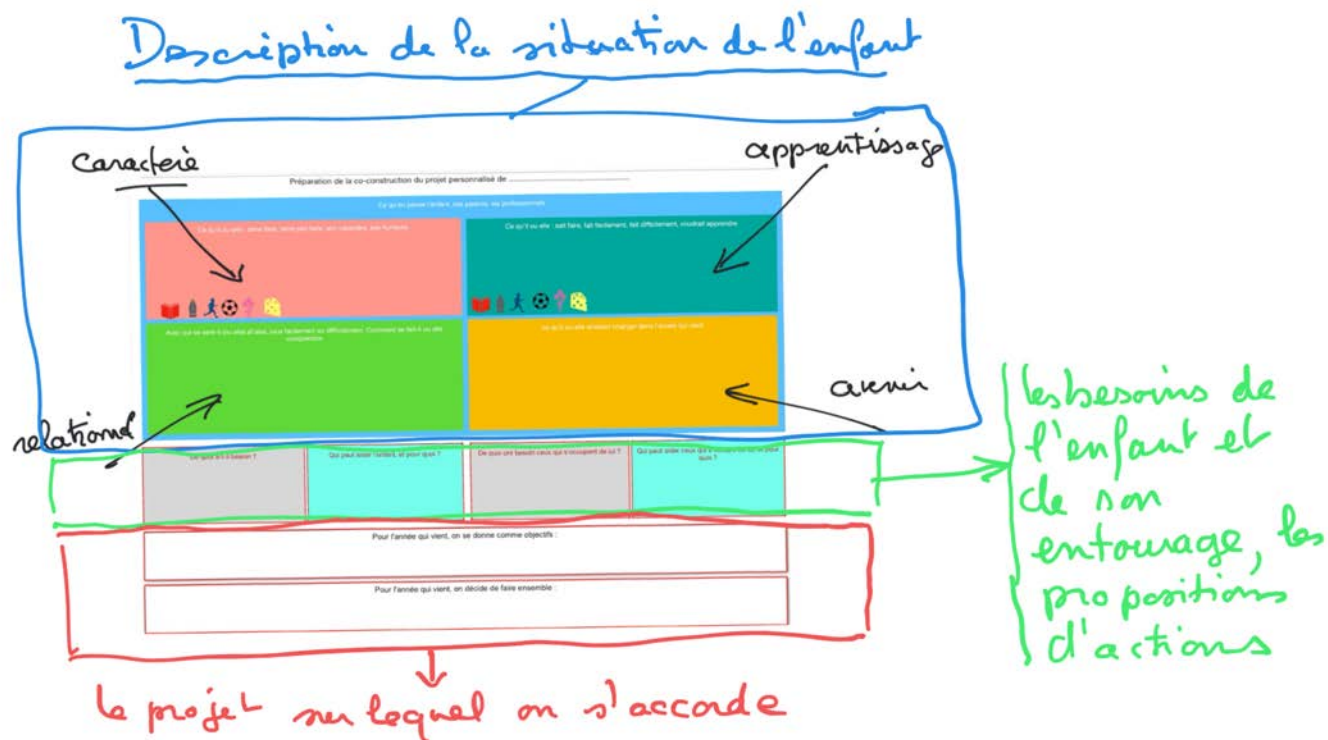
Un projet opérationnel est un projet utile pour :

- comprendre la problématique,
- soutenir une dynamique de développement,
- favoriser la bonne communication et cohérence entre les acteurs, donc être une référence commune dans l'intérêt de la personne accompagnée.

Ceci suppose que ce soit un document auquel on se réfère facilement. Pour cela, il doit être synthétique et transversal aux différents métiers qui concourent à l'accompagnement de l'enfant

En prévision de l'évolution des systèmes d'information, il doit être facilement articulé au dossier unique informatisé et à la nomenclature SERAFIN-PH.

Un support possible serait de reclasser les points de vue dans un document commun, selon les catégories de la nomenclature SERAFIN-PH sur une feuille A3 pour aboutir à un document du type :



Ou encore :

Atouts et besoins	 Besoins de base et santé : se nourrir, dormir, respirer, bouger, etc	 Besoins d'autonomie : s'occuper de soi, s'habiller, se déplacer, etc	 Besoins pour la vie sociale et affective : apprendre, travailler, aimer, s'amuser, etc
	Évolutions attendues		
	Qui fait quoi		

Un commentaire : dans les 3 cases du haut, il faut faire état autant des capacités, des ressources (les atouts) que des besoins.

Le référent de projet

Travailler selon le projet personnalisé suppose que quelqu'un ait la responsabilité de sa coordination et de son suivi : C'est le "référent de projet".

Fair'EQUIPE préconise que dans le processus de co-construction, le référent de projet soit :

- en accompagnement et soutien des parents ;
- en soutien de l'implication de l'enfant dans son projet, préférentiellement dans le cadre du dialogue parents-enfant.
- en soutien des professionnels et des partenaires dans leur contribution à l'élaboration des projets personnalisés, dans le suivi et l'évaluation.
- celui qui assure la veille de l'évaluation évaluation régulière de la progression du projet, des échéances

Globalement, c'est celui qui apporte son soutien méthodologique aux parents et aux professionnels dans la préparation de leurs points de vue, qui veille à la prise en compte des partenariats et de la bonne communication entre les parties prenantes du projet.

Il est l'ouvrier du suivi et de la cohérence d'un projet, dont la direction est garante.

Ce que ce n'est pas :

- Ce n'est pas obligatoirement la ou les personnes qui sont interlocuteurs privilégiés de l'enfant et/ou des parents. Ce peut être quelqu'un en capacité de prendre du recul par rapport à la situation.
- Ce n'est pas un responsable hiérarchique, si quelque chose ne va pas, il doit en référer au directeur ou chef de service.

Le référent de projet doit maîtriser la méthodologie de projet adaptée à l'accompagnement de personne en situation de handicap.

Le référent de projet est donc un intervenant socio-éducatif, facilitateur de la coopération entre les parties prenantes. Il maîtrise :

- la méthodologie de projet adaptée au projet personnalisé ;
- l'écoute et la communication et, plus généralement, les démarches de coopération ;
- et connaît fonctionnement des instances de décision (notamment MDPH) et les ressources du territoire.

Autorité parentale

Avant de parler de la place des professionnels, nous devons comprendre deux notions :

- celle de l'**autorité parentale**
- et celle de l'**intérêt supérieur de l'enfant**.

L'autorité parentale est définie par l'article 371-1 du code civil. Cet article dit :

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.

Commençons par l'autorité parentale.
Nous retenons déjà que :

*L'autorité parentale, ce sont des droits et de devoirs
L'autorité parentale appartient aux parents
Les parents associent l'enfant*

Pour mieux comprendre ce qu'est l'autorité parentale, nous allons suivre l'histoire d'Axel, Adèle et Raphaël qui sont tous les trois dans la même école.
Ils ont chacun une histoire familiale particulière.

Axel est en CM2.

Il vit avec sa maman dans un petit appartement.

Il ne connaît pas son père, que pourtant sa mère a beaucoup aimé, comme elle le confie souvent à son fils.

Son père est parti alors qu'Axel était bébé, sans l'avoir reconnu.

Très récemment, son père a adressé un courrier à Axel :

Il lui écrit que son grand-père paternel vient de mourir,

son grand père lui donne une partie de l'héritage.

Son père lui écrit qu'il doit l'accompagner chez le notaire pour accepter cette partie d'héritage.



Adèle est en CM1.

Elle vit avec son papa et sa petite sœur.

Ses parents se sont séparés alors qu'Adèle était en grande section de maternelle.

Sa maman ne va pas bien et fait l'objet d'hospitalisations régulières en psychiatrie.

Son père a saisi le Juge aux Affaires Familiales afin que les modalités d'exercice de l'autorité parentale soient organisées.

Son père s'est vu confier l'exercice exclusif de l'autorité parentale.

Depuis, Adèle voit sa mère un samedi sur deux, en présence de travailleurs sociaux.

A l'occasion d'un droit de visite, Adèle dit à sa mère qu'elle aimerait partir en colonie de vacances cet été.

Son père est d'accord, mais sa mère refuse catégoriquement.



Raphaël, lui est en CE2.

Ses parents étaient mariés, mais ils ont divorcé l'été dernier.

Depuis, Raphaël habite en alternance chez son père et sa mère.

Suite au divorce, Raphael est un peu triste.

Pour l'aider, sa mère a pris rendez-vous avec un psychiatre mais son père n'est pas d'accord.

En venant chercher Raphaël à l'école, ce vendredi soir, son père l'emmène chez le dentiste pour une visite de routine.



Avant d'aller plus loin, il faut préciser ce qu'est l'autorité parentale.

Pour qu'il y ait autorité parentale, il faut d'abord qu'un "lien de filiation" soit établi entre un adulte et un enfant.

Lien de filiation = ce qui relie juridiquement l'enfant à son parent

Ce lien de filiation s'établit de plusieurs façons :

Il y a d'abord l'établissement de la filiation de manière habituelle, sans intervention d'un juge.

Trois moyens pour cela :

- ✓ Par l'inscription du nom de la mère sur l'acte de naissance de l'enfant et, pour les couples mariés, la *présomption* que le père est le mari.

Présomption = c'est vrai sauf si on apporte la preuve que c'est faux.

- ✓ Par la reconnaissance devant un officier d'état civil ou devant un notaire, par lequel un homme ou une femme reconnaît être l'auteur de tel enfant.

- ✓ Par la réunion de faits, d'indices, qui montrent que tel adulte se comporte à l'égard d'un enfant comme étant son parent.

*Exemple : un enfant vit depuis toujours chez une dame
= on considère que cette dame est sa mère.*

Il y a ensuite possibilité d'établir la filiation de manière contentieuse par l'action en recherche de paternité ou de maternité.

Manière contentieuse = par une décision de justice

Par exemple un enfant prétend qu'une personne est son père, il demande au juge de faire une recherche d'ADN pour le prouver

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour but l'intérêt de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, dans sa moralité, dans sa santé et son éducation.

Nous retenons que :

*Celui qui détient l'autorité parentale a le droit **et** l'obligation,
dans l'intérêt de l'enfant
de le protéger
et de protéger sa sécurité, sa moralité, sa santé
et son éducation.*

Revenons à



Axel, ses parents n'étaient pas mariés et son père ne l'a pas non plus reconnu. Le lien de filiation entre Axel et son père n'existe pas. Son père n'a donc pas l'autorité parentale. Il ne peut pas représenter son fils chez le notaire, c'est sa mère qui doit être présente. Mais son père peut le reconnaître. Il n'y a aucune limite dans le temps pour reconnaître un enfant. Toutefois, comme Axel a 10 ans, son père ne serait que "titulaire de l'autorité parentale".

Il y a une différence entre être "titulaire de l'autorité parentale" et "avoir l'exercice de l'autorité parentale".

Etre titulaire de l'autorité parentale signifie que vous jouissez, en qualité de parent, du droit d'être informé des événements qui concernent votre enfant.

Avoir l'exercice de l'autorité parentale signifie que, toujours guidé par l'intérêt de l'enfant, vous pouvez décider pour votre enfant.

Nous retenons que :

Titulaire de l'autorité parentale = droit d'**être informé**
Exercice de l'autorité parentale = droit et devoir de **décider**

L'exercice de l'autorité parentale est un droit **et** un devoir, on ne peut donc s'en défaire que sur une décision du Juge.

Concernant Adèle, l'exercice de l'autorité parentale a été exclusivement confié à son père. Sa mère n'est donc que titulaire de l'autorité parentale. Adèle peut donc partir en colonie avec le seul accord de son père.



Passons enfin à Raphaël. Ses parents sont divorcés, mais ils bénéficient tous les deux de l'exercice de l'autorité parentale. Tous les deux doivent être en accord sur l'éducation de leur enfant.

Pour certaines décisions, on peut faire comme si l'accord de l'un vaut pour les deux. Pour d'autres décisions, on doit pouvoir prouver que les deux parents sont d'accord.

Pour les décisions d'actes usuels, la décision d'un parent suffit, pour les autres, les actes non usuels, il faut l'accord *explicite* des deux.

Explicite = il faut une trace

Les actes usuels de l'autorité parentale peuvent se définir comme les actes courants de la vie quotidienne de l'enfant. Il peut s'agir, par exemple, d'une inscription à une sortie culturelle.

Actes usuels = ce qui se fait couramment, ce qui n'engage pas l'avenir de l'enfant.

Il existe une présomption d'accord entre les parents pour les actes usuels.

Actes usuels =>

on considère que les deux parents (titulaire de l'autorité parentale) sont d'accord.

Au contraire, les actes non usuels constituent des actes importants qui engagent l'avenir de l'enfant.

Il s'agit des actes qui :

- ✓ entraînent une rupture avec le passé de l'enfant,
- ✓ engagent son avenir
- ✓ comportent des risques
- ✓ peuvent avoir une incidence sérieuse sur la sécurité, la santé ou la mobilité de l'enfant.

A l'évidence, concevoir un projet personnalisé est un acte non usuel en ce qu'il engage l'avenir de l'enfant.

L'accord des deux parents est requis pour les actes non usuels.

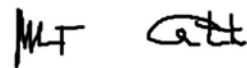
Actes non usuel =>

on doit prouver que les deux parents (titulaires de l'autorité parentale) sont d'accord

C'est pourquoi, il est souvent demandé une attestation.

Attestation

Nous, soussigné Hammed Turnt
et Garence Turnt, père et mère
de Raphaël né le 12 mai 2008
donnons notre accord pour qu'il
participe à la classe de mer



Nous retenons que :

Pour les actes qui n'engagent pas l'avenir ou la sécurité de l'enfant (actes usuels. Celui des deux parents qui donne son accord est réputé agir avec l'accord de l'autre. Mais il ne s'agit que d'une présomption simple qui tombe devant la preuve contraire.

Pour les autres actes, il faut l'accord des deux parents.

Un suivi psychiatrique, constitue un acte non usuel, il nécessite l'accord des deux parents de Raphaël.

Son père ayant fait valoir son refus, le médecin psychiatre respecte la position de ce père. Il peut cependant lui proposer un rendez-vous pour lui exposer l'intérêt de ce suivi.

Dans le cas d'un refus persistant, si la mère de Raphaël reste convaincue de la nécessité, elle peut saisir le Juge aux Affaires Familiales afin qu'il ordonne le suivi, dans l'intérêt de Raphaël.

En cas de désaccord dans l'exercice de l'autorité parentale, seul le juge peut arbitrer.

La visite de contrôle chez le dentiste est constitutive d'un acte usuel de l'autorité parentale (C'est seulement un contrôle, ça n'engage à rien). Bénéficiant de la présomption d'accord entre les parents, le père de Raphaël pourra, seul, assurer cette visite.

La place de l'enfant dans tout cela ?

L'exercice de l'autorité parentale se fait dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Mais il n'y a pas de définition de ce qu'est l'intérêt supérieur de l'enfant.

En général, on dit que c'est la prise en compte :

- ✓ de la personne de l'enfant
- ✓ de son point de vue

dans toutes les décisions qui peuvent le concerner.

L'interprétation de l'intérêt supérieur de l'enfant varie avec les cultures.

Par exemple, lorsqu'il y a un divorce entre un père allemand et une mère japonaise, la culture allemande pensera que l'intérêt supérieur de l'enfant est qu'il reste dans son pays. La culture japonaise pensera que l'intérêt supérieur de l'enfant est qu'il garde le lien privilégié à sa mère (à moins que ce soit l'inverse).

S'il y a un désaccord persistant entre les parents, ou entre les parents et des professionnels, seul le Juge aux Affaires Familiales a le pouvoir de trancher.

Mais, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, il est le plus souvent facile de trouver un bon compromis.

Et les professionnels ?

La place des professionnels dépend de la mission de l'établissement et de l'orientation qui a été décidée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La loi (Code de l'Action Sociale et des Familles alinéa 3) dit que le travail des établissements et services doit apporter "une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité".

*Les professionnels ont un travail à faire,
défini par la MDPH,
le projet personnalisé et le projet de l'établissement.*

Concernant l'enfant handicapé, l'action de l'établissement ou du service doit favoriser :

- ✓ son développement,
- ✓ son autonomie
- ✓ et son insertion

L'accompagnement et l'accueil doivent être adaptés à son âge et à ses besoins.

Le dernier paragraphe de l'article 311-3 dit que la personne handicapée doit participer directement, ou avec l'aide de son représentant légal, à :

- ✓ la conception du projet personnalisé (= dire ce que l'on veut faire)
- ✓ et à la mise en œuvre du projet personnalisé (= le faire)

L'action d'un IMP et d'un SESSAD repose sur la conjugaison de trois "spécialités" :

- ✓ Une éducation spécialisée
- ✓ Un enseignement adapté
- ✓ Des soins et rééducations

On pourrait dire que ces trois spécialités ont un même but : préparer les enfants à une vie d'adulte la plus autonome et heureuse possible.

Comme nous l'avons vu, chacun étant à une place différente, chacun peut avoir une idée différente de ce qu'il faut faire pour préparer l'enfant à sa vie d'adulte.

Les "recommandations de bonnes pratiques professionnelles", qui servent de référence pour les professionnels, disent que le projet personnalisé doit être co-construit (recommandations de la

La co-construction doit permettre de s'accorder.

Accueil avec hébergement et actes usuels

Sans que ce soit clairement défini par les textes réglementaires, il est d'usage que lorsqu'un enfant est confié à un service, les personnes qui assurent la garde de l'enfant assurent certains actes usuels liés à la vie quotidienne de l'enfant. Les parents peuvent demander à en conserver certains. Ces actes usuels, sur lesquels ils conservent la main, sont consignés au sein du projet pour l'enfant en protection de l'enfance et au sein du projet personnalisé dans le champ du handicap. (ex : accompagner chez le coiffeur)

Le code de la santé publique, stipule dans ses articles que les actes non usuels urgents peuvent être assurés par les professionnels de santé pour la survie ou l'intégrité de l'enfant.

Dans tous les autres cas, les actes usuels qui dépassent le champ de la vie quotidienne doit recevoir l'accord d'un des parents et les actes non usuels doivent recevoir l'accord des deux parents lorsque les deux exercent l'autorité parentale.

C'est un intérêt supplémentaire du projet d'établissement (qui doit être mis à jour tous les 5 ans pour être valide) et de la co-construction du projet personnalisé. Les parents acceptant l'un et l'autre, cela permet de définir ce que les uns et les autres doivent faire pour l'éducation de l'enfant, sans qu'il soit nécessaire de demander à chaque fois l'accord des parents.

Limites à la co-construction liées à des restrictions de l'exercice de l'autorité parentale

L'exercice de l'autorité parentale étant autant un devoir qu'un droit, on voit mal un titulaire de l'exercice de l'autorité parentale refuser de participer à la co-construction du projet personnalisé de son enfant et l'immense majorité des parents revendique l'exercice de ce devoir.

Néanmoins, il existe des limites juridiques et des limites de fait :

Limites juridiques :

L'article 373 du code civil stipule que :

Est privé de l'exercice de l'autorité parentale le père ou la mère qui est hors d'état de manifester sa volonté, en raison de son incapacité, de son absence ou de toute autre cause.

L'article 287 du code civil stipule que :

L'autorité parentale est exercée en commun par les deux parents. Le juge désigne, à défaut d'accord amiable ou si cet accord lui apparaît contraire à l'intérêt de l'enfant, le parent chez lequel les enfants ont leur résidence habituelle.

Si l'intérêt de l'enfant le commande, le juge peut confier l'exercice de l'autorité parentale à l'un des deux parents.

Les parents peuvent, de leur propre initiative ou à la demande du juge, présenter leurs observations sur les modalités de l'exercice de l'autorité parentale.

L'article 222-31-2 du code pénal stipule que :

Lorsque le viol incestueux ou l'agression sexuelle incestueuse est commis contre un mineur par une personne titulaire sur celui-ci de l'autorité parentale, la juridiction de jugement doit se prononcer sur le retrait total ou partiel de cette autorité en application des articles 378 et 379-1

du code civil. (Cet article du code civil ne fixe pas l'automaticité du retrait de l'exercice de l'autorité parentale).

Le nouvel article 381-1 du Code civil dispose que :

« Un enfant est considéré comme délaissé lorsque ses parents n'ont pas entretenu avec lui les relations nécessaires à son éducation ou à son développement pendant l'année qui précède l'introduction de la requête, sans que ces derniers en aient été empêchés par quelque cause que ce soit ».

Le juge peut alors statuer sur le retrait de cette autorité en ce qu'elle concerne les frères et sœurs mineurs de la victime.

On retient que le retrait de l'exercice de l'autorité parentale relève d'une décision judiciaire explicite.

L'autorité parentale et le projet personnalisé de l'enfant.

En droit, tout parent ayant l'exercice de l'autorité parentale doit être associé à la construction du projet personnalisé et y manifester explicitement son accord (c'est un acte non usuel).

S'il n'est que titulaire de l'autorité parentale, il doit seulement être informé.

Dans les faits :

Il est rare que le juge restreigne l'exercice de l'autorité parentale, plaçant les professionnels dans une situation paradoxale. Par exemple un parent ayant été condamné pour maltraitance n'est restreint en termes d'exercice de l'autorité parentale qu'au niveau du droit de visite, limitant les rencontres avec son enfant qu'en présence d'un tiers, garant de la sécurité de l'enfant.

Ou encore un parent délaissant son enfant, lequel est placé, et n'exerçant pas son droit de visite, n'a pas fait l'objet d'un retrait de l'exercice de l'autorité parentale et reste ainsi le représentant légal de l'enfant et devrait donc co-construire le projet personnalisé de son enfant.

Dans de telles circonstances, il apparaît difficile d'organiser une co-construction avec un parent qui, quoiqu'ayant formellement l'exercice de l'autorité parentale, n'a pas le droit de voir son enfant en dehors de la présence d'un tiers ou délaisse son enfant en ne l'accueillant pas depuis plusieurs mois.

Dans une telle configuration, il y a lieu d'assurer cette co-construction avec les services de protection de l'enfance qui a la garde de l'enfant avec, notamment, l'assistant familial.

Annexe

Paragraphe 1 : Principes généraux.

Article 372 En savoir plus sur cet article...

Modifié par LOI n°2016-1547 du 18 novembre 2016 - art. 16

Les père et mère exercent en commun l'autorité parentale.

Toutefois, lorsque la filiation est établie à l'égard de l'un d'entre eux plus d'un an après la naissance d'un enfant dont la filiation est déjà établie à l'égard de l'autre, celui-ci reste seul investi de l'exercice de l'autorité parentale. Il en est de même lorsque la filiation est judiciairement déclarée à l'égard du second parent de l'enfant.

L'autorité parentale pourra néanmoins être exercée en commun en cas de déclaration conjointe des père et mère adressée au directeur des services de greffe judiciaires du tribunal de grande instance ou sur décision du juge aux affaires familiales.

Article 372-2 En savoir plus sur cet article...

Créé par Loi n°2002-305 du 4 mars 2002 - art. 5 JORF 5 mars 2002

A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant.

Article 373 En savoir plus sur cet article...

Modifié par Loi n°2002-305 du 4 mars 2002 - art. 5 JORF 5 mars 2002

Est privé de l'exercice de l'autorité parentale le père ou la mère qui est hors d'état de manifester sa volonté, en raison de son incapacité, de son absence ou de toute autre cause.

Article 373-1 En savoir plus sur cet article...

Modifié par Loi n°2002-305 du 4 mars 2002 - art. 5 JORF 5 mars 2002

Si l'un des père et mère décède ou se trouve privé de l'exercice de l'autorité parentale, l'autre exerce seul cette autorité.

Rapports d'évaluation externe

Rapport d'évaluation continue

Janvier 2019 -janvier 2020

« Développer les projets personnalisés co-construits avec les personnes accompagnées »

Expérimentation d'une co-formation innovante sur la co-construction

du projet personnalisé associant parents et professionnels

IMP Étrépagny

I. Rappel des objectifs 2019

a) Les constats à l'issue de la première phase d'expérimentation

Au début de la démarche, seul quelques enfants avaient un projet personnalisé suffisamment formalisé. La direction est convaincue du projet et organise progressivement le travail en lien avec la co-construction. Les objectifs et la démarche ont été débattus en interne et des salariés sont porteurs du projet et contributeurs à son déroulement.

La direction et les intervenants ont une vision partagée et claire des objectifs à atteindre et la démarche est validée tout en l'adaptant au fur et à mesure.

Les moyens affectés au projet sont en cohérence avec l'objectif. La psychologue s'est fortement investie dans le projet avec une augmentation temporaire de son temps de travail.

Les difficultés majeures rencontrées tiennent pour une part aux contraintes d'organisation qui ont entraînées une réduction drastique des temps de formation collective et à la difficulté, pour les formateurs, d'adapter leurs apports à la grande diversité des capacités de conceptualisation du public tout en donnant effectivement les repères méthodologiques nécessaires à la compréhension de ce qu'est un projet personnalisé et ce que l'on en attend.

b) Les Objectifs 2019

L'ensemble des parents des nouveaux entrants et des enfants présents et prévus d'être présents au 31 mars 2020 sont sollicités et accompagnés en vue de la co-construction du projet personnalisé (sans obligation).

c) La Démarche :

Chaque parent est invité avec des professionnels à participer à deux séances de formations-actions :

- La première pour comprendre le sens de la co-construction, la notion de points de vue liée à la place différente de chacun, la compréhension du "chemin du projet", les "règles du jeu".
- La seconde pour approfondir et expérimenter collectivement la coopération.

Puis chacun entre dans la co-construction effective du projet pour et, autant que possible, avec l'enfant.

Une dernière séance collective a pour objectif l'évaluation de la démarche et la définition des points qui restent à améliorer et travailler lors de la prochaine session de formation -action.

Evaluation intermédiaire par Sylvie Teychenné fin décembre 2019.

I. Les évolutions de la démarche et des supports de co-construction en 2019 à l'IMP d'Etrepagny

Le processus d'élaboration des PPI est défini et s'est mis progressivement en place au cours de l'année :

Etape 1 – Préparation à la réunion de co-construction du projet personnalisé du côté des professionnels (autrement désignée par synthèse)

Au préalable, l'éducateur/trice référent(e) échange avec l'enfant sur les souhaits et les attentes qu'il peut avoir quant à sa prise en charge à l'IMP.

Cette réunion est planifiée une fois par an pour chaque enfant/jeune accueilli par le directeur adjoint. Sont conviés à cette réunion les différents professionnels engagés dans la prise en charge de l'enfant/du jeune au sein de l'IMP, à savoir à minima le directeur adjoint, l'éducateur/trice référent(e), le/la psychologue. Lorsque l'enfant bénéficie de soins paramédicaux, en orthophonie et/ou en psychomotricité les réunions de préparation du PPI sont planifiées lorsque ces professionnels sont présents à l'IMP afin de pouvoir y participer. En fonction des situations particulières de chaque enfant ces réunions sont également planifiées en fonction de la présence de l'infirmière au sein de l'institution.

Objectifs de cette réunion :

- Réactualiser nos connaissances sur la situation du jeune
- Rappeler les objectifs de la précédente synthèse
- Faire le point sur les différentes prises en charge proposées, relever les évolutions
- Echanger autour de points de vue transdisciplinaire
- Relever les axes de travail à poursuivre, réfléchir aux besoins de l'enfant et à notre manière d'y répondre

Etape 2 – Préparation à la réunion de co-construction du côté des familles

Jusqu'au mois de mars 2020, des séances de co-formation à la co-construction ont été et sont animées par Fair'EQUIPE. Trois cycles de formation ont déjà été réalisés. La prochaine et dernière devait lieu au cours du mois de février, reportée en mars suite à des problèmes de disponibilité des familles et annulée suite à l'épisode Covid-19.

Dans le cadre du déploiement de la démarche, MS, psychologue de l'établissement, est chargée, jusqu'au mois de mars 2020, d'accompagner les familles dans l'élaboration de leur point de vue quant au projet personnalisé de leur enfant. Pour ce faire, elle prend contact avec les familles, clarifie auprès d'elles son rôle, le cadre de son intervention, expliquant ou réexpliquant (lorsque les familles ont participé à des réunions de co-formation animées par Fair'EQUIPE) les fondements de la démarche de co-construction, ses modalités et ses enjeux. Elle propose systématiquement la possibilité d'un accompagnement pour remplir le document étoile, support d'échanges autour de l'enfant. Elle met également en place auprès des familles les rendez-vous de réunion de co-construction du projet personnalisé.

Etape 3 – Réunion de co-construction du projet personnalisé

Cette réunion se tient dans une salle neutre (hors bureau du directeur adjoint). Participent à cette réunion le directeur adjoint, l'éducateur/trice référent(e) et les familles concernées. Ce temps d'échange dure, en moyenne, 1h15. L'enfant est invité à la fin de la rencontre afin d'échanger avec lui des principaux points abordés lors de la réunion.

Le directeur adjoint prend en note les échanges et le formalise par la suite par un écrit qu'il remet à l'éducateur/trice référent(e) dans la perspective de l'élaboration, par écrit, du projet personnalisé co-construit.

Etape 4 – Formalisation par écrit du projet personnalisé co-construit

Le projet co-construit est formalisé par écrit par l'éducateur/trice référent(e) à partir des éléments récoltés lors des différentes réunions de préparation et de co-construction. Il est relu par le directeur adjoint avant d'être présenté aux familles.

Au 30.01.2020 :

Cette étape est investie depuis peu par l'équipe. Une trame de projet a été proposée dans la perspective de répondre à deux exigences : qu'il soit le reflet du travail de co-construction réalisé et qu'il soit exporté à partir du logiciel Ogiris. Trois éducateurs/trices expérimentent actuellement cette trame de projet afin d'évaluer à l'usage sa pertinence.

Etape 5 – Remise et signature du projet

Le projet est présenté aux familles afin de s'assurer qu'ils sont en accord avec les éléments retranscrits. Il s'agit de veiller à ce que le projet soit porteur de la parole des parents, des souhaits et des attentes qu'ils ont pu formuler, ainsi que celle de leur enfant. Il s'agit enfin de rappeler les objectifs du projet et de s'assurer qu'ils sont bien ceux déterminés ensemble lors de la co-construction du projet.

a) Les objectifs quantitatifs visés ne sont pas atteints même si des progrès importants sont réalisés:

Au 31 janvier 2020 les chiffres étaient les suivants :

Nombre de jeunes accueillis au 27.01.2020 : **38**

Nombre de synthèses : **38**

Nombre de familles ayant assisté à un cycle de formation :

- au cours de l'année scolaire 2018-19 :**11**
- au cours de l'année scolaire 2019-20 :**4** + séance en février

Nombres de familles ayant été accompagnées pour renseigner le document étoile :

- au cours de l'année scolaire 2018-19 :**4**
- au cours de l'année scolaire 2019-20 :**1**

Nombres de familles (dont familles d'accueil) ayant participé à la réunion de co-construction du projet personnalisé d'accompagnement pour leur enfant :

- au cours de l'année scolaire 2018-19 :**8**
- au cours de l'année scolaire 2019-20 :**4**

La démarche de co-construction progresse lentement puisque à la date de janvier 2020 la réunion de co-construction a été mise en place pour 12 enfants sur 38/41. De plus aucune démarche n'a abouti à une finalisation et remise du PPI.

Des actions sont engagées pour accélérer la mise en œuvre des objectifs : des réunions de co-construction sont programmées pour les mois à venir et un PPI plus allégé et compatible avec Ogiris est en cours d'expérimentation.

Cependant les délais sont difficiles à tenir du fait de plusieurs éléments : les entrées et sorties d'enfants en cours d'année scolaire (6 nouvelles entrées prévues entre mars et avril 2020), les difficultés pour les para-médicaux à rédiger leurs parties et enfin le manque de disponibilité du DA, d'autant plus si une deuxième réunion avec les parents doit être programmée pour la signature du PPI.

On peut aussi se demander si la présence du DA se situe au bon niveau du processus de co-construction. Ne serait-il pas souhaitable que les équipes psycho-éducatives se chargent d'accompagner l'expression des parents et des jeunes (aide au remplissage du doc étoile + réunion d'échange famille/professionnels (qui ?) et que le DA soit présent pour une réunion de présentation/échanges sur le PPI et signature, temps plus institutionnel.

Rapport d'évaluation continue

Janvier 2019 -décembre 2019

« Développer les projets personnalisés co-construits avec les personnes accompagnées »

Expérimentation d'une co-formation innovante sur la co-construction
du projet personnalisé associant parents et professionnels

SESSAD

II. Rappel des objectifs 2019

b) Les constats à l'issue de la première phase d'expérimentation

La direction est convaincue du projet et organise progressivement le travail en lien avec la co-construction.

Les objectifs et la démarche ont été débattus en interne et des salariés sont porteurs du projet et contributeurs à son déroulement.

La direction et les intervenants ont une vision partagée et claire des objectifs à atteindre et la démarche est validée tout en l'adaptant au fur et à mesure.

Le temps affecté à la conceptualisation et à la démarche de développement de la co-construction est contraint.

Les parents se considèrent, dans une très large majorité, comme déjà engagés dans une co-construction du projet pour l'enfant et n'expriment pas une attente forte d'amélioration de la démarche. En revanche, les équipes souhaitent renforcer la contribution des parents et des enfants à la construction de leur projet personnalisé.

Le mode de fonctionnement des SESSAD ne favorisent pas les temps collectifs de formation parents et professionnels ensemble du fait que les accompagnements sont individuels.

La principale difficulté rencontrée tient à la conciliation de pratiques actuelles jugées pertinentes (à raison) avec un travail de conception qui peut amener à revoir les places des différents acteurs ; la seconde relève de la démarche de co-formation expérimentale elle-même. Entre le projet de départ et son adaptation continue à l'évolution de chaque structure, il y a une difficulté à s'accorder sur la hiérarchisation des objectifs et à conserver le fil conducteur de la démarche d'expérimentation.

c) Objectifs

L'ensemble des enfants bénéficiant déjà d'un projet personnel formalisé : ***développer une procédure et des supports permettant d'améliorer la co-construction entendue comme la participation des parents avec leur enfant, et des professionnels à la co-définition du projet, à sa mise en œuvre et à son évaluation.***

d) Démarche

Définition d'un protocole "martyre" entre la cheffe de service et Fair'EQUIPE, soumission du protocole "martyre" à la directrice du pôle. Le protocole, ses supports et la structuration d'OGiRYS sont mis en cohérence avec le souci de simplicité et dans l'objectif prioritaire de la co-construction.

Co-animation entre la cheffe de service et Fair'EQUIPE d'une journée avec objectif de finalisation du protocole (on "fixe" le protocole pour l'expérimenter sur une durée déterminée), présentation et débat avec la directrice de pôle en vue de la validation finale du protocole et de la démarche par celle-ci.

Participation régulière de la directrice de pôle aux réunions de service.

Accompagnement de la cheffe de service sur un rythme bi-mensuel (dont au moins une rencontre sur site par mois) assuré par Pierre-François Poutier.

Suite de l'opération selon le protocole avec une évaluation par Sylvie Teychenné (fin décembre).

III. Les évolutions de la démarche et des supports de co-construction en 2019 dans les 2 SESSAD –

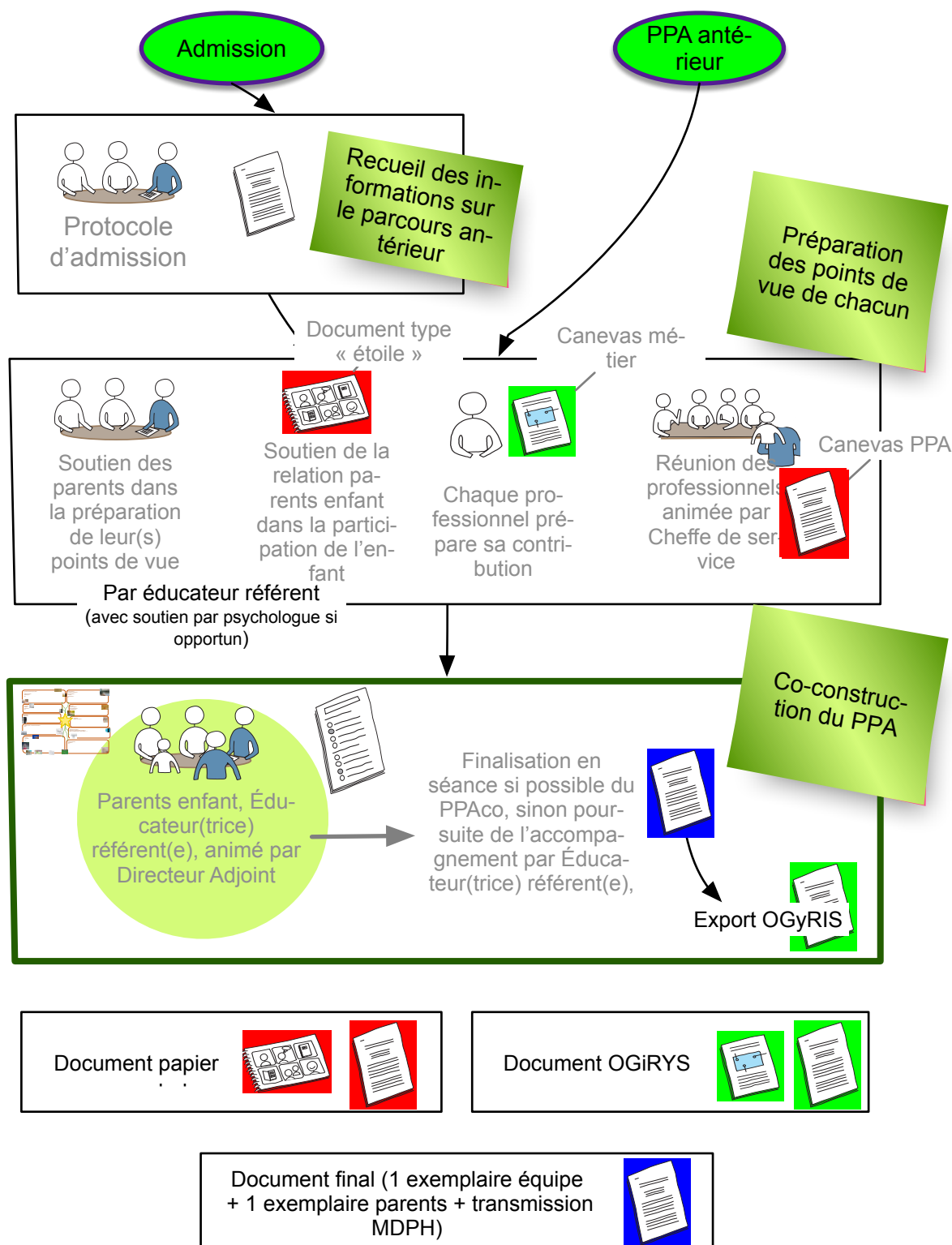
e) Les actions mises en place.

Réunions	Date/horaire	Production	Participants	Lieu
Rencontre parents-équipes SESSAD	25/01/19	Présentation de la démarche de co-construction	4 parents et équipe Louviers (+ formateurs)	Louviers
Comité de pilotage "général"	25/01/19	Point d'avancement	3 parents + éducatrices + Directions + Évaluatrice + formateurs	Louviers
Réunion d'équipe Louviers	30/11/18	Parents - professionnels, présentation de la démarche	Professionnels	Louviers
Réunion d'équipe Étrépagny	14/01/19	* Document "Étoile" * Script présentation		Étrépagny
Réunion d'équipe SESSAD Étrépagny	18/03/2019	Processus de prise en charge au SESSAD : « Accueillir enfants et parents et co-construire le PPA de l'enfant au SESSAD du Moulin Vert »	Equipe de professionnels des 2 équipes + formateurs	Etrépagny
Réunion équipe Louviers	22/03/19			
Réunion Interservice	08/04/2019	Évolution des protocoles et organisation en lien avec la co-construction		Louviers
Réunion équipe SESSAD Louviers	14/05/2019			
Réunion Interservice	9/07/2019	Protocole "Démarche accueil et PPA SESSAD"		
Réunion interservice	16/10/2019			

Le document processus ainsi que le support de recueils des ressources/besoin-attentes de l'enfant (document étoile) ont été élaborés, testés et revisités tout au long de l'année 2019 entre professionnels mais aussi avec les parents.

Durant cette période les 2 équipes du SESSAD ont été fortement mobilisées pour d'une part pour élaborer un processus commun de prise en charge au SESSAD et plus particulièrement pour renforcer la dimension de co-construction des PPA aussi bien avec les parents que leurs enfants. Le processus, ses supports et la structuration d'OGiRYS sont mis en cohérence avec le souci de simplicité et dans l'objectif prioritaire de la co-construction.

Mi 2019 un processus et des outils sont stabilisés et utilisés par tous tant pour les premiers PPA que pour les avenants. Fin décembre 2019 tous les enfants entrants ont bénéficié de la nouvelle démarche et ont un PPAco (Projet personnalisé d'accompagnement co-construit) et les avenants au PPA (au rythme de une fois par an) pour les enfants déjà présents sont en cours d'élaboration.



IV. Le bilan 2019 des parents et des professionnels

f) Point de vue et attentes des parents sur la démarche de co-construction des projets personnalisés mise en place en 2019

Sur les 8 parents (mères) contactées par téléphone, 7 se disent très satisfaits de la démarche de co-construction et un parent se dit insatisfait.

Les raisons de l'insatisfaction d'un parent : « *je l'ai rempli mais je ne voyais pas à quoi ça pouvait service. J'ai rempli des questions que je savais déjà* ».

Le document étoile est plébiscité.

Les 7 parents l'ont utilisé avec leur enfant et rempli avec lui. « *Ce n'est pas compliqué le document étoile* », « *mes autres enfants ont voulu aussi remplir la fiche étoile alors on l'a rempli avec chacun* ».

Les mères contactées ont signalé que le père avait aussi été associé, dans un second temps pour les familles séparées ou ayant des difficultés à communiquer.

Le document étoile, facile d'utilisation, a favorisé les échanges parents/enfant parfois sur des sujets qui n'avaient jamais été abordés : « *Je n'avais jamais parlé avec mon fils de ses relations avec ses frères et sœur* » « *Il a dit des choses qu'il n'avait jamais dit* », « *ça met automatiquement l'enfant à l'aise sans réticence* », « *ça l'a aidé à réfléchir* »

Il permet de mettre en valeur le ressenti et de l'enfant et du parent sur différents thèmes. « *Ça donne un moment où il exprime son ressenti, son mal-être* » « *ça permet de mettre en évidence ce que ressent l'enfant, ce qui se passe, ce qu'il voudrait* » « *on dit notre point de vue et l'enfant aussi* »

Les parents disent avoir bien été accompagnés pour comprendre la démarche de co-construction et comment bien utiliser le document étoile : « *mon mari avait du mal à comprendre le document étoile et l'éducatrice lui a expliqué et après il a participé* »

Certains parents ont rencontré plus de difficultés à renseigner la partie objectifs. C'est le plus souvent avec l'aide du référent que cette partie a été renseignée.

Cette partie a permis à certains enfants d'exprimer leurs souhaits. A titre d'exemple du type *je voudrais changer mon comportement et être moins agressif* ou *clarifier les choses et accentuer les priorités*.

Un retour très positif sur le processus de co-construction

Les parents considèrent comme un plus que tous les professionnels de l'équipe du SESSAD soient présents. C'est une richesse pour eux et ça ne bloque pas leur expression : « *c'est plus intéressant et plus rassurant* ». De même le fait que leur référent soit membre de l'équipe est un plus ; les parents ne souhaiteraient pas avoir un autre interlocuteur pour les aider à exprimer leurs points de vue et celui de leur enfant.

Les 7 parents constatent que leurs points de vue et attentes et ceux de leur enfant a été bien pris en compte dans le PPA et que c'est donc normal qu'il n'y ait pas eu de changement à l'issue de la réunion ; « *on était d'accord avec les professionnels* ».

Les enfants ont le sentiment d'être écouté et pris en compte parce que d'une part le document étoile est présenté en début de réunion et qu'à la fin de la réunion on leur redemande leur avis : « *il était tout content, on a lu tout ce qu'il avait dit avec son accord, on l'a félicité sur les efforts qu'il faisait* ».

Le ou les parents ont signé ainsi que l'enfant et un exemplaire du PPACO leur est remis au(x) parent (s) ainsi qu'un exemplaire du document étoile.

Pour le parent plus critique sur la démarche, le PPA « *c'est surtout pour eux, ce qu'ils font je ne sais pas trop* ».

Des effets induits favorisant l'implication des parents et des enfants dans la prise en charge

L'accueil est plus convivial au SESSAD : café et jus d'orange : « *ça donne confiance à l'enfant et aux parents* »

Les personnels paramédicaux se rendent au domicile : « *l'échange se passe autrement que dans un bureau* ».

Certains parents ont constaté que leur enfant était plus actif dans leurs soins depuis la démarche de PPACO : « *ça l'a aidé à être actif* », « *mon fils est plus actif dans ses soins parce qu'il a mieux compris* ».

Une mère dit qu'elle a été tellement contente de l'accueil et de la prise en charge au SESSAD qu'elle a inscrit un deuxième enfant.

g) Pratiques, avis et bilan des professionnels en termes de co-construction des projets personnalisés en 2019

Les 4 travailleurs sociaux et la chef de service des deux équipes du SESSAD contactés par téléphone

Un processus de co-construction qui se met en place dès l'admission

La phase d'admission a été écourtée et les documents supports de l'expression des parents sont présentées et remis aux parents dans les premières rencontres. Un rendez-vous est convenu avec la famille, pour aider à remplir le document étoile et/ou échanger à partir du document rempli par le(s) parent(s) avec l'enfant.

- Pour l'équipe de Louviers le rendez-vous est assuré par le travailleur social référent et la psychologue et se déroule soit au service, soit à domicile,
- Pour l'équipe d'Etrepagny c'est le travailleur social référent qui assure seul ce rendez-vous, le plus souvent à domicile

Le document étoile plébiscité, renseigné de façon diverse selon les familles

Les parents se sont quasiment tous saisis du document étoile et l'ont rempli soit partiellement, soit totalement avec leur enfant.

Certains n'ont exprimé que le ressenti de leur enfant, certains ont noté dans des couleurs différents si écarts entre le ressenti de l'enfant, le leur et éventuellement celui de leur conjoint.

La simplicité du document ainsi que les pictogrammes ont considérablement aidé les enfants, mais aussi les parents (même ceux en difficulté avec l'écrit) à s'en saisir et à l'utiliser. C'est un bon support pour inciter les familles à la discussion. « *Le remplissage de ce document a été l'occasion d'échanger sur des sujets non abordés avant aussi bien entre parent et enfant, qu'entre les parents, et a permis à l'enfant de s'exprimer beaucoup plus* ».

Le doc étoile constitue un cadre contenant d'expression et d'échanges et aide certaines familles à s'exprimer ; les familles ont pu réfléchir en amont, parfois en y associant d'autres proches (fratrie, famille élargie). De plus pour les référents le fait d'écrire et de se poser avec les familles oblige à se mettre à distance et à rechercher ce que veulent les enfants et leurs parents.

La partie projet a souvent été moins investie. La rencontre famille/professionnel est souvent l'occasion d'aborder cette dimension et de la travailler pour la rendre accessible et aider la famille, enfant et parent(s) à formuler ses attentes quant à l'évolution de l'enfant mais aussi de la prise en charge et de voir comment travailler ensemble.

La rencontre avec le ou les professionnels autour du document étoile a engagé des échanges plus ou moins riches mais a toujours été considéré comme intéressant. « *Il est l'occasion d'aborder le quotidien, de faire le tour de la vie de l'enfant* ».

Le document étoile joint au PPA est celui renseigné par les parents, enrichi lors de la rencontre famille professionnels sans modification des professionnels ce qui conforte le processus de co-construction : « je ne me permet pas d'induire ni de modifier le document ». Quand c'est moi qui écris je note la parole de chacun au plus près de ce qui est dit ».

Le doc étoile sert ensuite à alimenter le PPA qui est saisi sur OGIRIS, il est partie prenante du PPA et est remis à la signature lors de la réunion projet au même titre que le PPA. Dans ce dernier les points de vue et attentes des enfants et des parents sont intégrés au même titre que les propos des professionnels.

Les 2 documents permettent une « traçabilité » des points de vue et objectifs de la famille et des parents à un moment T.

Des référents comme fil conducteur de la co-construction

Le référent croise les éléments issus du doc étoile mais aussi de la connaissance qu'il a acquis d'une part à travers les différentes rencontres avec l'enfant (intégrant une dimension aide à la parentalité), ses parents et l'école et d'autre part, issus de la synthèse de l'équipe du SESSAD pour élaborer le PPA.

Une réunion de PPA qui est considérée comme un temps de finalisation de la démarche de co-construction

La réunion de PPA qui a eu et a encore des intitulés différents selon les moments, les professionnels et les parents : réunion de signature du PPA, réunion de co-construction du PPA, réunion projet... est un temps d'échange entre enfant, parent et professionnels mais à partir d'un document considéré comme tous comme quasi finalisé. Il y a eu très peu, voire pas de modifications du document à cette occasion.

« Ce qui a changé dans cette réunion c'est que « l'on pose systématiquement la question des avis et des attentes des enfants et des parents ». « Le déroulement de la réunion permet que la parole des familles soient présentées au même titre que celui des professionnels et au plus proche de leur expression (doc étoile) ». La réunion élargit donc ces objectifs antérieurs centrés sur la présentation et la signature du PPA. Ses nouvelles modalités permettent un véritable échange sur le projet et une implication plus importante des enfants et de leurs parents.

Les travailleurs sociaux référents considèrent que c'est un plus que tous les professionnels (4 maximum) soient présents à la réunion projet, car c'est l'occasion d'échanger en direct ensemble et de mettre d'accord sur un projet commun.

Un retour très positif sur les effets processus de co-construction

La démarche mobilise et valorise les familles : « Les enfants et les parents sont plus acteurs et se retrouvent pour échanger ensemble », « On prend en compte leur parole ». Et leur parole est dans le dossier cf. le document étoile.

La démarche et l'utilisation des supports sont toujours adaptés à chaque situation familiale : capacités ou non de se saisir d'un écrit, âge de l'enfant, climat familial. Sa bonne utilisation demande aussi qu'un temps suffisant soit consacré en amont pour expliquer aux parents son utilité et la façon de l'utiliser....

Même si le SESSAD, de par ses modalités d'intervention était déjà très présents auprès des parents, le processus et les outils ont été l'occasion d'engager une réflexion sur leur place et de renforcer leurs temps et modalités d'expression.

Aujourd'hui la place et l'expression des enfants et de leurs parents sont valorisés et ce depuis la phase d'admission.

Des questionnements constructifs sur certaines modalités de la co-construction

- L'intérêt de la présence de la psychologue à Louviers

Le rôle de la psychologue ne s'inscrit pas dans la même temporalité que celui de l'éducatrice, les document type "étoile " ne sont pas adaptés à son rôle. A Louviers l'équipe réfléchissait à la mise en place d'un rendez-vous avec psychologue pour certaines familles.

- Le document étoile est un apport substantiel à la démarche mais les professionnels ne se doivent pas se limiter à ce document pour appréhender les ressentis et les attentes des parents et des enfants
- La présence de toute l'équipe à la réunion de PPA
- Le référent à toutes les places ?

Les référents considèrent que leur place comme pivot de la co-construction est pertinente. Elle n'entraînerait pas de conflit de place. Au contraire le lien de confiance établi avec la famille, les sources multiples de connaissance des besoins, attentes et capacités de l'enfant et de sa famille, leur permettait de porter un PPA co-construit entre les familles et l'équipe

du SESSAD. Une personne extérieure au SESSAD qui aurait pour rôle d'accompagner l'expression des parents n'apporterait pas, à leur avis un plus aux familles par manque de temps et de connaissance des situations. Par contre dans des situations conflictuelles une personne tierce pourrait avoir son utilité. La chef de service pour sa part trouverait intéressant que cette question soit creusée.

- L'adaptation du doc étoile aux adolescents
- Le PPA est finalisé par le seul référent (pas de travail d'équipe)
- L'adaptation du doc étoile pour les avenants : deux difficultés sont pointées par des professionnels :
 - Pour les enfants présents depuis plusieurs années certaines questions apparaissent comme inutiles ou inadaptées, surtout pour les adolescents. De plus les parents n'ont pas toujours vu l'intérêt de renseigner des questions déjà connues depuis longtemps.
 - Pour certains enfant l'évolution est très faible et certains professionnels se questionnent sur les effets négatifs que pourraient entraîner le fait de les mettre en évidence en remplissant 1 an après le document étoile
- La nécessité ou non de temps de co-formation/réunions parents/professionnels
- Le déroulement de la réunion de PPA :

Dans un premier temps la chef de service présentait le projet ce qui est apparu comme long et rébarbatif. D'autres modalités sont aujourd'hui à l'essai.

Remarques sur le déroulement de l'accompagnement de Faire Equipe

Pas de retours de l'avancée du projet pour les autres établissements et peu d'échanges

Peu de temps de réunion/réflexion tant pour les profs que les parents impliqués depuis le début dans le projet (COPIL).

Document étoile jamais totalement finalisé – manque de retour sur les remarques/propositions des profs et des familles.

Bilan global des 2 ans d'expérimentation :

Tous les enfants accueillis au SESSAD ont un PPA co-construit dans les et renouvelé une fois par an.

Les pères sont systématiquement contactés et quand possible associés.

V. Bilan et perspectives pour le SESSAD

h) Les acquis de la démarche de co-construction

- La co-construction est établie dans la culture professionnelle de l'équipe
- La co-construction est un processus continu, ce qui explique qu'il y a peu d'évolution du projet lors la rencontre de co-construction proprement dite.
- L'expérimentation du "document étoile" démontre que la proposition de support de dialogue permet de mieux intégrer les parties prenantes du projet, dont l'enfant (ce qui était un objectif structurant des équipes SESSAD)
- Le protocole qui a été défini est pertinent, il constitue un ensemble de repères qui permet de structurer la co-construction du projet personnalisé et de développer des actions plus pertinentes. Les repères étant acquis, le protocole doit s'adapter à chaque situation dans sa mise en œuvre. Il en est de même des supports comme le "document étoile".
- Même s'ils disaient être déjà dans la co-construction, les parents sont, dans leur grande majorité, sensible au renforcement de la co-construction.
- La configuration de la réunion ou la cheffe de service, les 2 éducatrices, la psychologue et la paramédicale sont présents n'est pas contradictoire avec l'expression des parents, la configuration où seules la cheffe de service et l'éducatrice référente, non plus. Dans tous les cas, doit-on considérer important que les parents puissent échanger une fois par an avec chaque professionnel qui intervient régulièrement avec son enfant ?

i) Les suites du projet de co-construction au SESSAD, au-delà de l'expérimentation

Chacun convient, parmi les professionnels, que le processus engagé par l'expérimentation est à poursuivre en conservant l'esprit de découverte et de développement qui mobilise tant les parents que les professionnels.

- Pour le document support : comment mieux articuler les "constats" et les "objectifs" ; organiser des documents supports alternatifs, notamment pour les adolescents
- Améliorer l'évaluation et le suivi au fil du temps du PPAco
- Développer l'approche transdisciplinaire
- Se donner des repères dans l'association des partenaires spécialisé (exemple secteur de la santé) et les partenaires de droit commun : partage du sens du projet, des objectifs, nature et limite des informations à transmettre, place des parents et des enfants dans cette articulation
- Se donner des repères pour traiter les problématiques alliant situation de handicap et d'assistance éducative : place des parents, place des assistants familiaux, ceci suivant le projet pour l'enfant (type "substitution parentale", type "assistance partielle", et dans quelle temporalité (assistance sur une durée limitée (court terme ou moyen terme) ou à long terme).
- Préciser les repères pour aborder les situations où les parents sont séparés

Le SESSAD, comme les deux IMP, doivent se doter d'un programme et de moyens ad hoc pour poursuivre ce travail. La direction s'en saisit.

Rapport d'évaluation continue

Janvier 2019 -mars 2020

« Développer les projets personnalisés co-construits avec les personnes accompagnées »

Expérimentation d'une co-formation innovante sur la co-construction

du projet personnalisé associant parents et professionnels

IMP Louviers

VI. Rappel des objectifs 2019

j) Les constats à fin 2018, à l'issue de la première phase d'expérimentation.

Tout en adhérant à l'objectif de mieux associer les parents et les enfants au projet personnalisé qui concerne ces derniers, la directrice adjointe émet des réserves sur la faisabilité de la co-construction. Secondairement, elle ne donne pas la priorité à l'expérimentation de la co-construction au regard des autres projets en cours (développement d'une section pour enfant avec autisme et d'une Unité d'Enseignement Externalisée). Le management de l'IMP de Louviers est centré sur le développement de ces deux projets et sur une amélioration des accompagnements au sein de l'IMP. Les objectifs et la démarche ont été mis en débat avec la direction, mais peu relayé auprès des équipes de terrain. Les intervenants et la direction ne bénéficient pas de relais au sein des professionnels comme c'est le cas dans les deux autres structures.

Il s'ensuit que l'établissement ne dispose pas aujourd'hui d'une vision claire et partagée tant des objectifs que de la démarche suivie pour développer la co-construction du projet personnalisé.

Néanmoins, au vu des échanges lors d'une réunion avec l'ensemble des salariés de l'IMP, les intervenants font l'hypothèse que des salariés sont intéressés pour être porteur d'innovations dans ce domaine de la co-construction.

Plus précisément concernant le projet personnalisé, en absence de projet personnalisé formalisé, l'urgence a été sur la mise en conformité.

Au vu de cet état des lieux, la direction adjointe souhaite centrer la démarche sur une évolution de la fonction de référent pour passer d'une conception de "référent éducatif" à celle de "référent de projet".

En complémentarité avec les démarches de l'IMP d'Étrépagny et de celle des SESSAD, cette approche via le protocole et la fonction de référent est possible, pour autant que cela soit pensé en cohérence avec le développement de la co-construction.

k) Les Objectifs 2019

Objectif 1 : Impliquer les équipes pour que le sens de la démarche soit connu, mieux partagé.

Objectif 2 : s'inscrivant dans le protocole qui sera définie par la direction, faire en sorte que les référents de projet maîtrisent la méthodologie de projet co-construit, se dotent des outils ad hoc dans une démarche partagée avec les parents, et expérimentent la démarche avec ces derniers.

I) La Démarche :

L'objectif de travailler la notion de référent et les places de chacun est validé par les équipes.

Dans ce cadre, il est décidé :

- ↳ de poursuivre l'expérimentation de l'accompagnement des parents tel qu'engagé avec un professionnel tiers jusqu'à la mi-novembre, l'avenant à son contrat de travail sera renouvelé en ce sens ;
- ↳ de mettre en œuvre les observations des réunions de co-construction par Fair'EQUIPE ;
- ↳ présenter les enseignements de l'accompagnement des parents par MS (intervenante extérieure) et des observations par Fair'EQUIPE ;
- ↳ de définir les objectifs d'un groupe de travail, à constituer, sur la fonction de référent et les places de chacun animé par la directrice-adjointe de l'IMP de Louviers.

Suivant les résultats de ces différents travaux une nouvelle phase d'expérimentation de la co-construction sera mise en œuvre, en s'appuyant sur une nouvelle répartition des rôles et une nouvelle organisation.

Il avait été également proposé d'assortir la démarche ci-dessus d'une offre de formation - action des référents de projets qui s'inscrira :

- ↳ dans l'objectif stratégique de la co-construction ;
- ↳ dans le renforcement de la maîtrise de la méthodologie de projet ;
- ↳ compte-tenu du basculement prochain vers une organisation de plus en plus "hors les murs" (vente des locaux), dans le développement d'une culture professionnelle permettant de "faire institution" en s'appuyant sur les projets personnalisés et l'accompagnement de parcours personnalisés d'inclusion.

VII. Les évolutions de la démarche et des supports de co-construction en 2019 à l'IMP de Louviers

m) Les actions mises en place.

Le PPA « nouvelle formule » s'est mis en place à partir du 2^{ème} semestre 02019

Préparation à la réunion de co-construction du projet personnalisé avec les parents

L'expérimentation de l'accompagnement des parents s'est appuyée sur les travaux menés par l'IMP d'Étrépagny et par les équipes de SESSAD. Il utilise notamment le document "étoile". Une psychologue de l'IMP d'Étrépagny a bénéficié d'un temps de travail rémunéré pour mettre en œuvre cet accompagnement en précisant bien que sa mission était d'aider les parents dans la préparation de leurs points de vue pour contribuer à la co-construction et non d'assurer un soutien psychologique.

En lien avec la directrice-adjointe de l'IMP de Louviers la liste des enfants dont les PPA devaient être élaborés ou révisés a été établie.

Les parents ont été informés par la direction par courrier adressé par mail. Ensuite la personne chargée de l'accompagnement des parents a contacté chaque parent par téléphone pour leur expliquer la démarche de co-construction, ses modalités et ses enjeux, et aussi organiser une rencontre à l'IMP ou à domicile.

L'objectif de la rencontre leur a été précisé : les accompagner dans l'expression de leurs points de vue et de leurs attentes concernant le projet personnalisé de leur enfant.

Au cours des entretiens, les parents ont été aidé à l'élaboration du document "étoile" qu'ils ont ensuite conservé.

Mise en place d'une réunion de restitution du PPA

Les parents (ensemble ou séparément en cas de divorce) sont invités à une réunion de restitution du PPA de leur enfant en présence de la directrice-adjointe de l'IMP ainsi que de la référente éducative. L'enfant/ jeune est le plus souvent invité en fin de réunion.

n) Les objectifs quantitatifs visés/réalisés

En 2019 l'intervention de la personne chargée de l'accompagnement des parents s'est faite en deux temps :

- Entre mars et juin : 7 familles ont été contactées et 5 rencontrées
- Entre octobre et décembre : 11 familles/parents (2 parents le plus souvent en cas de divorce) ont été sollicitées et 10 rencontrées. 3 rendez-vous pressentis n'ont pas été réalisés : soit les parents sont demeurés injoignables, soit des contraintes de part et d'autre ont rendues impossibles la prise de rendez-vous. 5 rendez-vous se sont déroulés hors de l'IMP, 4 à domicile et 1 sur le lieu de travail.

Parents	Père	Mère	Famille d'accueil
	RDV IMP 20.11	RDV IMP 04.12	
			RDV tél. 29.11
			RDV à domicile 21.11
		RDV à domicile 28.11	
	RDV IMP 06.12	RDV IMP 06.12	
RDV IMP 19.12			
	RDV tél. 06.12		
RDV lieu de travail 19.12			
		RDV à domicile 11.12	
		RDV à domicile 06.12	

Sur l'ensemble des deux périodes la personne chargée de l'accompagnement s'est adaptée au mieux aux disponibilités et contraintes des parents. C'est pourquoi :

- 4 rencontres ont eu lieu à domicile ;
- 2 entretiens ont été réalisés par téléphone ;
- 9 rendez-vous se sont déroulés à l'IMP.

En date de mi-mars (date de démarrage du confinement) la nouvelle démarche du PPA, incluant avait pu aller à son terme pour 3 enfants.

VIII. Le bilan 2019 des parents et des professionnels

Pour réaliser cette tape de l'évaluation des entretiens téléphoniques ont été proposés aux parents et aux professionnels concernés par les 3 PPA « nouvelle formule » ainsi qu'à plusieurs membres du COPIL (les 4 parents dont 2 concernés par les PPA et 1 professionnelle).

Plusieurs entretiens ont pu être réalisés avec :

- ↳ 2 parents ;
- ↳ 3 travailleurs sociaux, dont un membre du COPIL ;
- ↳ la personne chargée de l'aide aux parents pour le renseignement du document étoile.

Compte-tenu de la période difficile liée au COVID-19, certains parents et professionnels n'ont pas pu répondre positivement aux demandes d'entretien téléphonique.

L'évaluation présentée a donc une dimension essentiellement illustrative.

o) Point de vue des parents sur la démarche de co-construction des projets personnalisés mise en place en 2019

Un accompagnement pour renseigner le doc étoile dont se sont saisis la plupart des parents et qui a été apprécié

Les 2 parents contactés ont apprécié la posture professionnelle et la qualité relationnelle de la personne chargée de l'accompagnement. Elle a su aider les parents à remplir le document sans les obliger à répéter pour le nième fois leur histoire et celle de leur enfant malgré le fait qu'elle n'ait aucune information sur la situation. : « J'ai bien aimé la personne », « Elle est restée à la bonne place »

Le document a permis d'aborder un champ élargi de de thématiques et de questions et de définir plus clairement les objectifs à travailler. Les parents l'ont trouvé adapté dans la mesure où il fonctionne comme une checklist et permet de couvrir une large palette de sujets : « le document permet de répondre à des questions que l'on ne se serait pas posé sans lui ».

Un parent était "réservé" quant à l'utilité de cette rencontre, assurée par une psychologue extérieure à l'IMP. Mais il reconnaît qu'elle a su rester « neutre » et se positionner comme facilitatrice à leur expression.

L'autre parent en a apprécié l'intervention : « j'ai bien parlé pour moi ». Comme les parents étaient séparés, un rendez-vous a été proposé à chaque parent même si l'entente est bonne entre eux.

Un document étoile auquel les enfants et jeunes ont été inégalement associés

Aucun des 2 parents n'a mentionné un temps d'échange avec leur enfant pour renseigner le document, alors qu'un des deux a 16 ans et serait en capacité de le faire.

Un document étoile peu intégré dans la démarche co-construction des PP

Le document étoile a été gardé par les 2 parents qui n'ont pas fait état d'un temps de présentation et d'échange avec les professionnels sur cette base, que ce soit avec l'éducateur référent comme avec les membres de la réunion de restitution du PPA.

On peut cependant faire l'hypothèse que ce temps de réflexion et d'élaboration du document étoile les a préparés à la réunion de restitution du PPA.

Un retour positif sur la réunion de restitution du PPA « nouvelle formule »

Les 2 parents ont apprécié cette réunion : présentation du PPA, présence de la directrice-adjointe, échanges faciles et globalement adéquation entre les constats et propositions des professionnels et les leurs : « on est assez d'accord ».

Les parents ont eu le sentiment d'être entendus et d'avoir reçu les informations nécessaires : constats et objectifs des autres professionnels de l'équipe, préparation de la sortie de l'établissement, ...

Ils considèrent aussi que leur enfant a été pris en compte de façon adaptée.

Une réunion de restitution mais pas de véritable co-construction du PPA

Il semble que la démarche soit co-construite dans l'esprit et via les différentes rencontres parents/professionnels. Cependant la démarche n'est pas totalement aboutie : pas de prise en compte formalisée du point de vue des attentes des parents en amont de la réunion de restitution du projet : pas de document étoile dans le dossier, PPA écrit avant la réunion d'expression des parents, pas de rencontre systématique sur le projet avec le jeune en amont de la réunion, une réunion qui s'appelle réunion de restitution et non pas réunion de co-construction, aucun PPA n'a été ni signé ni remis aux parents à l'issue de la réunion.

Un avis mitigé sur le COPIL et sur les effets de la démarche Fair'EQUIPE

Les 2 parents sont réservés sur COPIL : il est considéré comme utile pour le projet, mais « trop d'informations et d'administratif », « échanges assez techniques », « langage et documents trop complexes, il faut un bac+3 pour les comprendre et les utiliser ».

Cependant les parents considèrent aussi que le COPIL a fonctionné de façon ouverte, que l'expression y était facile « on a pu facilement donner notre avis ».

En conclusion peu de changements observés par les parents par le projet sur la co-construction déjà en place dans l'IMP

Les 2 parents ne voient pas beaucoup d'évolution avec le projet sur la question de la co-construction en dehors de la réunion de restitution du PPA qui est pour eux une initiative satisfaisante. Pour eux l'établissement était déjà très ouvert aux parents qui étaient écoutés et associés aux décisions concernant leurs enfants

Questions et réflexions des 2 parents :

- *Utilité d'un professionnel pour aider au remplissage du document étoile : les 2 parents reconnaissent que le document étoile a été renseigné de façon plus riche grâce à son intervention. Si cette intervention était initialement considérée comme utile surtout pour les parents rencontrant des difficultés d'expression orale et écrite, elle est considérée aujourd'hui comme utile aussi pour tous : « C'est mieux d'avoir un regard extérieur. Ça permet de prendre conscience et de se poser d'autres questions ».*
- *Utilité d'un professionnel extérieur à l'IMP pour aider au remplissage du document étoile : les avis sont partagés : une personne extérieure à l'avantage d'être plus neutre car pas impliquée dans la prise en charge, mais un professionnel de l'équipe a l'avantage d'avoir créé un lien de confiance avec la famille. Et le fait qu'elle connaisse la situation peut aider les parents dans l'expression de leurs besoins et attentes et de leurs souhaits.*

p) Pratiques, avis et bilan des professionnels en termes de co-construction des projets personnalisés en 2019

Pour réaliser cette tape de l'évaluation des entretiens téléphoniques ont été réalisés avec :

- 2 professionnels concernés par les 3 PPA « nouvelle formule » (sur un total de 3) ;
- la personne chargée de l'aide au renseignement du document "étoile" ;
- le travailleur social membre du COPIL.

L'intervention de la personne chargée de l'accompagnement et le document étoile peu identifiés par les travailleurs sociaux

Les 2 travailleurs sociaux n'étaient pas en capacité de décrire précisément l'intervention de la personne chargée de l'accompagnement (modalités et production), ne savaient pas exactement ce qu'était le document étoile et n'avaient jamais vu celui de l'enfant dont ils avaient la référence.

Lors d'une réunion d'équipe son intervention avait été présentée mais, un an après son intervention, (15 rendez-vous parents au cours de 2019) aucun bilan n'a été organisé avec l'équipe de l'IMP.

Une démarche projet et de co-construction à mi-parcours

La synthèse semble se dérouler selon les modalités habituelles, chaque professionnel apportant sa contribution en fonction de son champ d'intervention.

Par contre le PPA a été modifié. En fin de document 3 rubriques ont été ajoutées :

Demande des parents

- ↳ Constats
- ↳ date de l'entretien
- ↳ Adaptations et aménagements à mettre en place

Demande du jeune

- ↳ Constats
- ↳ date de l'entretien

Conclusion

Plusieurs remarques :

Il ne ressort pas de ce document de constats/projets transversaux pour l'enfant, la logique étant plutôt de présenter constats et projets par intervenant.

De plus si les rubriques parents et jeune ont été ajoutées, le projet ou les attentes des parents ne sont mentionnés qu'en terme d'adaptation/aménagement du projet et pour le jeune cette rubrique n'existe pas.

Ce dernier serait :

- ↳ de façon non systématique, associé à l'élaboration du document étoile avec ses parents en présence ou non de la personne qui était chargée de l'accompagnement des parents ;
- ↳ rencontré, ou non, par le référent éducatif en amont et/ou en aval de la réunion de restitution.

Une réunion de restitution du PPA apprécié par les professionnels et les parents

Cette réunion est une nouvelle réunion dans la mesure où elle a un objectif propre : le PPA et une composition spécifique.

Elle se déroule après la réunion de synthèse et la rencontre d'aide à la rédaction du document "étoile". Les participants sont la directrice-adjointe, du référent éducatif et du ou des parents. C'est la directrice-adjointe qui semble jouer le rôle de référente du projet et non la référente éducative.

Les parents ne pas sollicités en début de réunion sur le document "étoile".

L'enfant/jeune est convié au ¼ h final de la réunion qui dure environ 1h/1h15.

Le contenu ainsi que le déroulement de la réunion semblent correspondre à son titre. C'est une réunion de présentation et d'explicitation du PPA élaboré par les professionnels, permettant de valider si les projets correspondent ou non aux constats et attentes des parents et à défaut de l'adapter.

Le document mentionne une signature de la directrice-adjointe mais aucune des parents ni du jeune.

Des professionnels qui considèrent qu'il y a eu peu de changement dans la démarche de co-construction

Pour les 2 référentes, pas de grand changement en dehors de la mise en place de la réunion de restitution du PPA. En effet la « co-construction » se pratiquaient déjà dans l'établissement notamment par le biais de rencontres régulières parents/référent + psychologue au rythme de 3 à 4 fois par an.

IX. Bilan et questionnements

Un Bilan mitigé et des questions encore au travail :

Les constats et avancées :

- *Les 3 parents contactés considèrent qu'ils sont écoutés et associés au projet de leurs enfants. Les liens parents professionnels sont réguliers et un lien de confiance est établi. La directrice-adjointe est bien identifiée et considérée comme une interlocutrice privilégiée,*
- *Les parents ont bénéficié d'un temps d'accompagnement pour élaborer le doc étoile, temps apprécié qui leur a permis de se préparer à la réunion de restitution,*

Cependant tous les objectifs du projet de co-construction n'ont pas été atteint

- *Du côté de la co-construction on observe :*
 - *Une déconnection entre l'intervention de MS et l'équipe de l'IMP.*
 - *Une absence de prise en compte du document étoile par les professionnels.*
 - *Un manque de recueil systématique des avis et attentes des enfants/jeunes*
- *Du côté de la méthodologie de projet*
 - *Le référent éducatif ne semble pas évoluer vers une fonction de référent de projet,*
 - *Le PPA n'a pas de dimension globale et transversale c'est une juxtaposition de sous-projet,*
 - *Le document n'est pas finalisé, signé par les parents et les enfants et aucun exemplaire n'est remis aux parents.*

Pour quelles raisons la démarche projet de co-construction des PPA est non aboutie. On peut émettre plusieurs hypothèses : manque de portage de la direction ? manque d'information sur le projet en direction des professionnels ? manque d'intérêt et d'adhésion des professionnels ? peu d'attente des parents ?

Critères et indicateurs d'observation de la réunion de co-construction

A l'IMP de Louviers, une procédure de projet personnalisé existe. L'objectif de la première phase de développement de la co-construction du projet personnalisé est d'introduire la co-construction dans la démarche actuelle. L'introduction de la co-construction s'organise sur deux axes : le renforcement du projet personnalisé comme référence commune de travail (entre les professionnels, avec les parents et l'enfant) et le soutien des parents dans la préparation de leur point de vue et l'exercice de la co-construction.

L'expérimentation de la co-construction se fait grâce à deux supports :

- Un accompagnement des parents pour qu'ils précisent leurs points de vue sur la situation, les besoins et les ressources de leur enfant. Cet accompagnement est expérimenté par un « accompagnant extérieur neutre » (d'autres formes sont étudiées dans d'autres services, par exemple, accompagnement par un éducateur qui n'est pas en charge de l'enfant).
- Une réunion de co-construction où le projet personnalisé est co-élaboré entre les parents (avec l'enfant si c'est opportun) et deux représentants de l'équipe.

Ces deux supports sont évalués : le premier par le retour d'expérience des personnes concernées (parents et accompagnateur), le second par une observation in situ d'un des formateurs.

Qui dit évaluation, dit critères et indicateurs.

Proposition de critères d'évaluation

A la différence des indicateurs, qui sont des faits directement identifiables, les critères précisent les objectifs en énonçant à partir de quoi une évolution sera jugée satisfaisante.

Les critères témoignent donc du sens que l'on donne à l'action, ils orientent le débat sur la question de la pertinence de l'action. En effet, une action peut être conforme en termes de procédure, mais produire des effets contraires à ce qui est recherché.

Lors de la réunion du vendredi 20 septembre, les professionnels ont énoncé que les projets personnalisés doivent être utiles aux enfants tout en étant un outil pour se "poser" et coordonner et adapter les actions. Il fut dit que le projet doit être "vivant" (ne pas rester dans un placard, ne pas figer) et que sa réussite se voit dans sa réalisation, que celle-ci tient à l'adhésion des parties prenantes, à la cohérence des moyens aux objectifs.

Mais il faut préciser l'utilité pour l'enfant.

"Être utile aux enfants" pourrait se traduire par : "La co-construction du projet personnalisé sera jugée satisfaisante si :

- Elle aboutit à des parcours d'éducation spécialisé adapté à la situation particulière de chacun en favorisant son inclusion dans le droit commun dès que possible (scolarisation, loisirs, vie sociale, etc)..
- Elle permet aux parties prenantes de l'éducation de l'enfant ou de l'adolescents et aux parents de comprendre le sens et ce qui est attendu des actions développées dans le projet personnalisé.

Proposition d'indicateurs d'évaluation

Les critères d'évaluation ne peuvent soutenir le débat qu'en s'appuyant sur des faits observés, ce que certains évaluateurs appellent des "éléments de preuve". Ceux-ci sont les indicateurs.

La contribution de chacune des parties prenantes, parents, enfant et professionnels, à la construction du projet personnalisé

Les professionnels arrivent à la réunion avec la synthèse de leur réunion de préparation et des propositions argumentées

- Oui, à peu près, non
- Description succincte de la forme du support :
- Commentaire de l'observateur pouvant éclairer l'analyse :

Les parents arrivent à la réunion avec un support décrivant leurs observations

- Oui, à peu près, non
- Description succincte de la forme du support :
- Commentaire de l'observateur pouvant éclairer l'analyse :

L'enfant est présent à la réunion

- Oui, durant une partie de la réunion, non
- Commentaire de l'observateur pouvant éclairer l'analyse :

Les observations rapportées par les parents font état des apports ou réactions de leur enfant.

- Oui, à peu près, non
- Commentaire de l'observateur pouvant éclairer l'analyse :

L'écoute réciproque entre les parents, l'enfant et les professionnels.

Chaque participant a pu s'exprimer "de sa place", c'est-à-dire en utilisant le "je" ou "nous"

- Oui, à peu près, non
- Commentaire de l'observateur pouvant éclairer l'analyse :

Des signes témoignent de l'écoute réciproque entre parents et professionnels (par exemple, reformulation, invitation à préciser des points, temps laissé à chacun pour s'exprimer, ...)

- Oui, non
- Signes observés :
- Commentaire de l'observateur pouvant éclairer l'analyse :

A l'issue de la réunion les participants ont échangé sur les besoins de l'enfant, ses capacités et ses compétences de l'enfant.

- Oui, à peu près, non
- Signes observés :
- Commentaire de l'observateur pouvant éclairer l'analyse :

Les participants ont évolué dans leurs points de vue au cours de la réunion

- Oui, à peu près, non
- Signes observés :
- Commentaire de l'observateur pouvant éclairer l'analyse :

A l'issue de la réunion, une synthèse est proposée avec les grandes lignes du programme d'actions pour la période à venir

- Oui, à peu près, non
- Signes observés :
- Commentaire de l'obs